

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCÉS ET RÉCIPROQUES
POUR LA RÉNOVATION DU CONTRAT DE VILLE
DE LA MÉTROPOLE RENNAISE 2015-2022

ENTRE

L'ensemble des signataires du contrat de ville 2015-2020 en date du 20 avril 2015,

Considérant

Les orientations issues de la feuille de route présentées par le Président de la République le 18 juillet 2018 fixant les grandes lignes de la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers de la politique de la ville,

Leur déclinaison sous la forme de 40 mesures reposant sur 3 axes : «garantir les mêmes droits pour tous, favoriser l'émancipation et faire République »,

La dynamique nationale d'engagements réciproques formulée sous la forme du pacte de Dijon entre les collectivités et l'État marque ainsi une nouvelle forme de collaboration partenariale et de partage des responsabilités, en complément des orientations initiales du contrat de ville signé en 2015,

La finalisation de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville lancés en 2018, laquelle préconise à la fois de réajuster les objectifs initialement fixés par les partenaires et ainsi redonner une dynamique d'actions adaptées à l'évolution du contexte du territoire.

Vu

Le contrat de ville signé le 20 avril 2015,

La loi de finances pour 2019 n° 2018-1317 du 28 décembre 2018, article 181, prorogeant les contrats de ville jusqu'en 2022,

La circulaire du Premier ministre relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers du 22 janvier 2019,

L'instruction du 07 mars 2019 relative aux orientations et moyens d'intervention de la politique de la ville,

L'instruction du 30 juillet 2019 relative aux équipes territoriales de la réussite républicaine,

Le Pacte de Dijon, élaboré en 2018 par l'AdCF (Association des Communautés de France) et France Urbaine, et approuvé par l'État, a été signé par la Ville de Rennes et Rennes Métropole. Il clarifie les responsabilités, réciproques ou partagées, de l'État et des collectivités locales, en matière de Politique de la Ville. Il fixe un certain nombre d'orientations.

La convention pluriannuelle 2016/2026 signée le 22 décembre 2017 du projet de renouvellement urbain de Rennes.

Préambule

Dans ce cadre et ce contexte, un avenant de prorogation et de révision du Contrat de Ville de la Métropole Rennaise, pour la période 2020/2022, a été préparé avec les signataires du Contrat, engageant ces derniers à poursuivre la mise en œuvre des objectifs initiaux, tout en prenant en compte les préconisations des outils de suivi et d'évaluation intermédiaire, les nouvelles orientations nationales de la Politique de la Ville issues de la feuille de route gouvernementale du 18 juillet 2018 et celles du Pacte de Dijon.

Le projet d'avenant a été présenté aux signataires du Contrat de Ville lors du comité de pilotage du 22 novembre 2019.

Les principales avancées depuis la signature du Contrat de Ville et de ses plans d'action territoriaux sont les suivantes :

- La mise en place du Conseil Citoyen Rennais, et son association, aux instances et travaux du Contrat de Ville et du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) : un bilan d'activité est établi chaque année et un site Internet a été lancé en 2019 pour communiquer sur son actualité (<https://conseil-citoyen-rennes.org/>);

- Le renforcement de la coordination de dizaines d'acteurs structurants en relation quotidienne avec les habitant·e·s, au sein des réseaux et groupes de travail thématiques correspondant aux enjeux des Plans d'actions territoriaux de chaque quartier : emploi et développement économique, aménagement, cadre de vie et espaces publics, éducation, jeunesse, vivre ensemble, santé, lutte contre l'isolement, tranquillité publique, égalité femmes hommes et filles garçons, lutte contre les discriminations, mémoire des quartiers ;

- La rédaction de deux rapports annuels (2016/2017 et 2017/2018) : ces rapports ont vocation à soumettre au débat les éléments de bilan de Rennes Métropole et des communes concernées (Ville de Rennes et Saint Jacques-de-la-Lande) en faveur des habitant·e·s des quartiers de la politique de la ville ;

- L'adoption d'un nouveau plan de lutte contre les discriminations Ville et Métropole 2017/2023 : ce nouveau plan étend son périmètre d'action au territoire métropolitain pour prendre en compte la lutte contre les discriminations sur l'ensemble des politiques publiques de la

Ville (éducation, culture, vie associative...) et de la Métropole (ressources humaines, politique de la ville, emploi, logement, transport...);

- L'élaboration de l'annexe des engagements de droit commun et la mobilisation du droit commun dans l'instruction des programmations financières du Contrat de Ville : pour que la politique de la ville joue pleinement son rôle de mobilisation et d'animation en premier lieu des politiques de droit commun, la méthodologie d'élaboration des programmations financières a été entièrement revue et le recensement des moyens (financiers ou humains) a été lancé dès 2017 par le comité opérationnel du Contrat de Ville ;

- La conception de l'outil de suivi et d'évaluation du Contrat de Ville qui a conduit à un enrichissement du tableau de bord social de l'APRAS avec de nouveaux indicateurs spécifiques aux quartiers prioritaires, ainsi qu'une démarche de recueil de la perception des habitants et une première évaluation du Contrat de Ville lancée en 2019 sur la thématique du partage de l'espace public dont les préconisations alimenteront un plan d'actions fin 2020 ;

- L'élaboration de la Convention Intercommunale des Attributions et sa déclinaison pour les quartiers concernés par le NPNRU dans la convention *La mixité en action dans les Quartiers politique de la ville du NPNRU* ;

- La Mobilisation Nationale pour la Politique de la Ville lancée par le nouveau gouvernement en 2017 : la Ville et la Métropole ont participé à des groupes de travail au niveau national (groupe de travail sur les indicateurs de suivi de la politique de la ville et sur la lutte contre les discriminations) ;

- Le Pacte de Dijon dont l'élaboration a été animée par l'AdCF (Association des Communautés de France) et France Urbaine a été signé par la Ville et la Métropole en 2018 ; il précise les responsabilités premières des agglomérations et métropoles que l'État propose d'accompagner (Développement économique, emploi et excellence numérique / Habitat et Renouvellement Urbain / les mobilités quotidiennes). Ce pacte précise également les responsabilités partagées et des politiques relevant du pilotage et de la responsabilité de l'État (Jeunesse, éducation, formation, insertion, action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice) ;

- Le paQte (pacte pour les Quartiers pour toutes les entreprises), lancé par le gouvernement en cours de déclinaison au niveau local via le Plan *'L'Ille et Vilaine, une chance. Les entreprises s'engagent'* et le Plan Emploi Quartier. Il s'agit notamment d'impliquer encore davantage des entreprises engagées au niveau national et présentes au niveau local en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1
Objet du protocole

L'ensemble des signataires du contrat de ville s'engagent à poursuivre la mise en œuvre jusqu'en 2022 des objectifs initiaux du contrat de ville, d'une part en prenant en compte les préconisations et les conclusions de l'évaluation intermédiaire, et d'autre part, les nouvelles orientations nationales de la politique de la ville issues de la feuille de route du 18 juillet 2018.

Article 2
Champs du protocole

Le protocole engage ses signataires à se mobiliser sur neuf thématiques. Le choix des thématiques retenues répond à un double enjeu :

- o Poursuivre et renforcer des objectifs déjà définis par le Contrat de Ville pour lesquels des dispositifs ont évolué ou de nouvelles démarches sont devenues prioritaires et sont à lancer :
 - L'habitat et le renouvellement urbain (fiche 1) : la valorisation du territoire et les enjeux liés à l'image des quartiers ; la coordination renforcée des acteurs de la gestion urbaine de proximité en faveur de démarches innovantes ; à ce titre, afin de poursuivre les actions supplémentaires de gestion urbaine de proximité menées par les organismes HLM (Archipel Habitat, Néotoa, Aiguillon Construction, Espacil Habitat) sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties sont prorogées par le présent avenant sur la même durée que le contrat de ville ;
 - Le développement économique et l'emploi (fiche 2) : le lien avec les entreprises, les démarches emploi/insertion liées au NPNRU, l'attractivité économique des quartiers ;
 - La tranquillité publique (fiche 3) : la Police de Sécurité du quotidien dans les quartiers prioritaires, la lutte contre les violences faites aux femmes, la compréhension des trafics et des mécanismes d'emprise ;
 - La jeunesse (fiche 4) : le droit aux vacances et les mobilités ;
 - La santé (fiche 5) : un environnement favorable à la santé et une offre de soin de proximité coordonnée, des réseaux d'acteurs et des actions de prévention et de médiation.
- o Adapter le Contrat de Ville aux nouveaux enjeux que connaissent les quartiers prioritaires tout en répondant aux préconisations nationales pour la Politique de la Ville:
 - Le numérique (fiche 6) : les médiations (au) numérique(s) pour réaliser une démarche, utiliser les outils, s'exprimer ; la coordination des acteurs du numérique inclusif ;
 - Les mobilités (fiche 7) : la mobilité inclusive et la coordination des acteurs de l'insertion et de la mobilité;
 - Les modes de garde (fiche 8) : le plan d'action modes de garde, insertion et formation ;
 - La cité éducative du Blosne (fiche 9).

Chaque thématique est décrite dans une fiche réalisée par les porteurs de la politique publique concernée, annexée au présent protocole et composée de la façon suivante : descriptif de la

thématique/enjeux du territoire/préconisations d'ici 2022 en termes de démarches en cours/à renforcer et à lancer/propositions des acteurs de quartier issues du séminaire du 1^{er} octobre 2019 / pilotes de la politique publique et signataires concernés.

Un séminaire de partage et d'enrichissement a été organisé le 1^{er} octobre 2019 avec les membres du comité opérationnel du Contrat de Ville représentant les signataires du contrat, les membres des instances de suivi des Plans d'actions territoriaux ainsi que les pilotes des thématiques et le conseil citoyen rennais.

150 personnes ont ainsi pris connaissance du contenu proposé par les différents pilotes des politiques de droit commun, puis l'ont enrichi en ateliers et plénières pour chacun des quartiers. Une "déambulation" finale a permis de prendre connaissance des travaux des autres quartiers par thématique.

Le conseil citoyen rennais a reçu la synthèse des propositions des acteurs présents lors de ce séminaire. Il a alors pu émettre un avis sur l'avenant présenté en comité de pilotage du 22 novembre et annexé au document final.

Article 3

La mobilisation du droit commun

Les signataires du contrat de ville veilleront à ce que les actions du contrat de ville gardent un effet levier, s'appuyant prioritairement sur les moyens dits de droit commun

Article 4

Modalités de concertation

La mise en œuvre du protocole reposera sur une coordination et un pilotage intercommunal facilité par la mobilisation de l'ensemble des partenaires.

Une gouvernance locale lisible et réaffirmée est le garant d'une collaboration partenariale efficiente et nécessaire au bon déroulement des objectifs initiaux du contrat de ville et de la mise en œuvre des nouvelles orientations. Des réunions techniques seront programmées en fonction des thématiques de travail.

Le comité de pilotage du contrat de ville reste l'instance partenariale identifiée pour le suivi des mesures et leur mise en œuvre.

Article 5

Durée du protocole

Le présent protocole prend effet à sa signature. Son terme est fixé au 31 décembre 2022.

Fait à Rennes, le

Les signataires du contrat de ville

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
LE PRÉFET DE L'ILLE ET VILAINE**

LE PRÉSIDENT DE RENNES MÉTROPOLE

LA MAIRE DE RENNES

LE MAIRE DE SAINT JACQUES DE LA LANDE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
D'ILLE ET VILAINE**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE
BRETAGNE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ANRU, PAR
DÉLÉGATION, LE PRÉFET**

**LA DIRECTRICE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES**

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE RÉGIONALE DE
SANTÉ**

**LE DIRECTEUR TERRITORIAL DE POLE EMPLOI
ILLE-ET-VILAINE**

LE RECTEUR D'ACADÉMIE

**L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE D'ILLE-ET-VILAINE -
DASEN**

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

**LE DIRECTEUR DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET
CONSIGNATIONS**

**LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET
DE L'ARTISANAT D'ILLE-ET-VILAINE**

**LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE RENNES**

**LE DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE DES ORGANISMES
D'HABITAT D'ILLE-ET-VILAINE**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE D'ARCHIPEL HABITAT

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ESPACIL HABITAT

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE NEOTOA

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL D'AIGUILLON
CONSTRUCTION**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ANNEXES

Annexe au protocole d'engagements renforcés et réciproques

Fiche n°1

Thématique : Habitat et Renouvellement urbain

Descriptif de la thématique :

La loi de programmation pour la Ville du 21 février 2014 et la loi « Égalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017 ont engagé une réforme nationale pour articuler droit au logement et mixité sociale.

Le Pacte de Dijon en reprend les principes et encourage les collectivités, soutenues par l'État, à s'engager dans des politiques de peuplement.

Les projets de renouvellement urbain constituent à la fois des opportunités et des leviers pour encourager les dynamiques résidentielles depuis et vers les quartiers prioritaires et ainsi rechercher de nouveaux équilibres territoriaux à l'échelle intercommunale.

Cette thématique se rattache au Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain du Contrat de Ville de la métropole rennaise.

Problématique / Territoires ciblés / Enjeux du territoire

Reconnue précurseur en matière de droit au logement, des enjeux de mixité demeurent pour la métropole rennaise confrontée à la fois à une occupation du parc différenciée selon les territoires et aussi à de nouveaux entrants dans le parc locatif social qui renforcent les spécialisations existantes :

- Une forte concentration du logement social très accessible sur la ville centre avec 33 % des logements sociaux de la métropole ;
- Des écarts de revenus entre les habitants de la Ville de Rennes (où sont concentrés les écarts de revenus les plus importants), les quartiers prioritaires (où sont logés les plus pauvres), et le reste de la métropole ;
- Des évolutions alarmantes sur les quartiers prioritaires où la pauvreté continue de s'accroître.

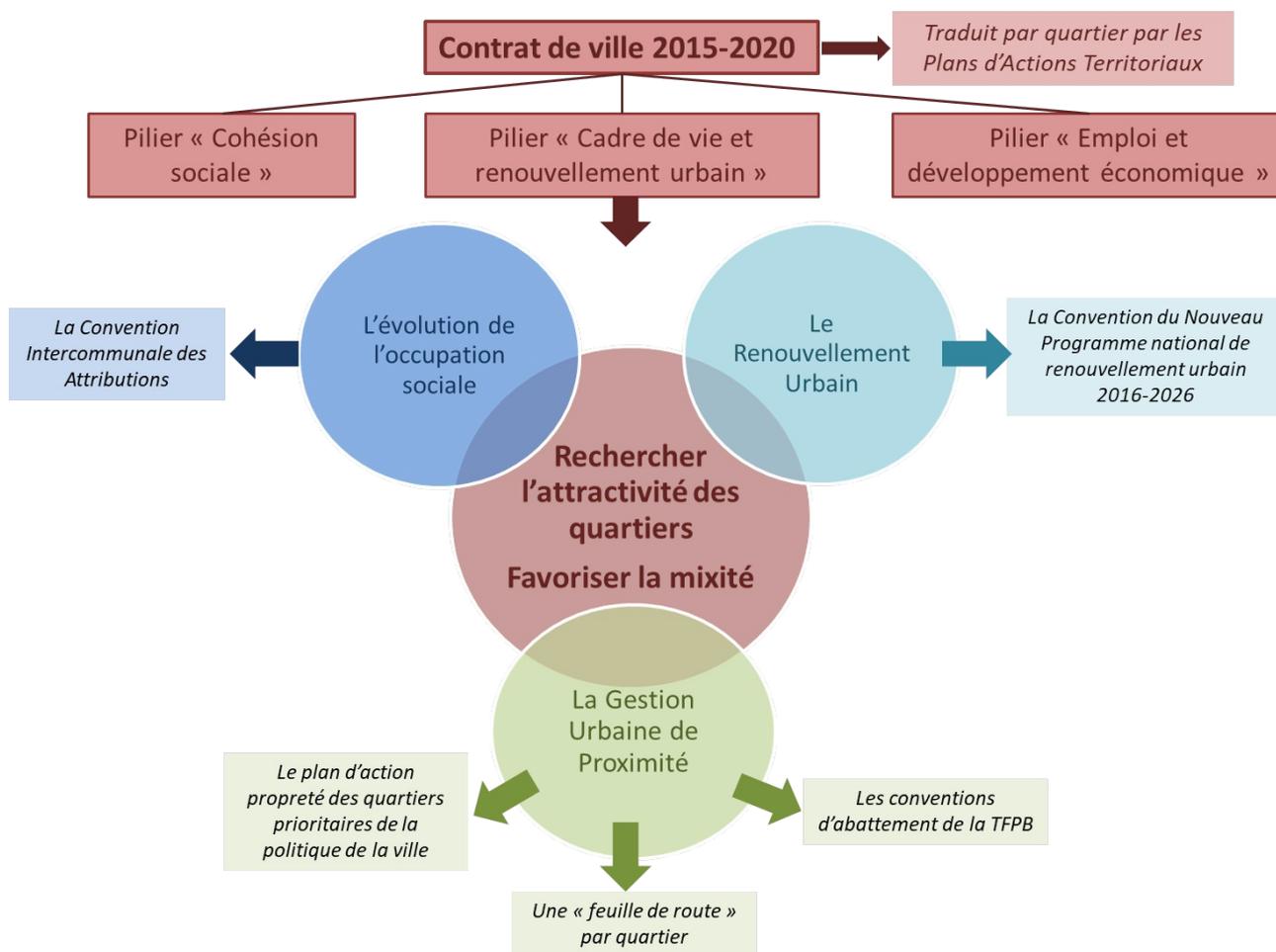
Ces éléments quantitatifs ont été renforcés par l'Enquête de Perception des Habitants réalisée en 2018 auprès d'un panel d'habitants des quartiers prioritaires (1200 personnes) et d'habitants de la métropole vivants hors des quartiers (300 personnes) qui met en évidence le défaut d'attractivité des quartiers notamment pour les femmes et les enfants.

Les paroles recueillies témoignent également d'une dégradation des relations au sein des quartiers avec notamment le sentiment de détérioration des rapports sociaux, la banalisation de la parole raciste, le souhait important d'évasion des nouveaux arrivants, le sentiment de risque et de stratégie de contournement qui alerte sur le partage de l'espace public.

Face à ces constats, la Métropole a dans son projet de territoire souhaité intégrer cette problématique d'équité et d'attractivité de l'ensemble de son territoire à travers l'une de ses 4 ambitions « *la métropole accueillante et solidaire* ». Elle l'a, par ailleurs, traduit dans ses documents de planification tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (élaboré à l'échelle du Pays), le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le Plan de Déplacement Urbain et aussi très largement le Programme Local de l'Habitat 2015-2020 qui est centré sur les objectifs d'accueil et de mixité.

L'enjeu de mixité des quartiers prioritaires se décline concrètement dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU), élaboré et arrêté concomitamment au Contrat de Ville en 2015 pour Maurepas, Villejean et Le Blosne, la Convention Intercommunale des Attributions, intégrée au NPNRU, et la démarche de Gestion Urbaine de Proximité redynamisée.

Pilier "cadre de vie et renouvellement urbain" du Contrat de Ville, articulation des dispositifs :



Préconisations / orientations d'ici 2022 :

- Les démarches déjà en cours et à renforcer :

- la mise en œuvre du NPNRU

Élaboré à partir d'une réflexion urbaine stratégique à 20 ans, le NPNRU concentre, sur la période 2016-2026, les efforts en faveur de l'évolution des quartiers d'intérêt national, Maurepas et le

Blosne, et régional, Villejean, qui présentent parmi les 5 QPV les dysfonctionnements urbains les plus importants. Articulé aux enjeux de développement économique et sociaux et mobilisant un ensemble de leviers tels que le cadre de vie, la culture, l'habitat, le développement économique, l'emploi et l'éducation,... il doit permettre de retrouver l'attractivité de ces quartiers pour tous.

Soutenus par des démarches nouvelles de concertation et de participation citoyenne menées dans les Maisons du projet, les projets urbains sont potentiellement porteurs de changement significatif d'image, à condition d'être portés par un discours et une communication objectifs et non discriminants. Ces actions, leur format et leurs supports, sont sans cesse à déployer, innover et tester afin de mobiliser le plus grand nombre.

La mobilisation de l'ensemble de ces leviers est à poursuivre car elle est essentielle pour relancer une dynamique positive sur ces quartiers et concourir et pouvoir mettre en œuvre le dispositif d'évolution de l'occupation du patrimoine locatif social.

- **la déclinaison de la convention intercommunale d'attribution** : des actions opérationnelles sur l'habitat expérimentées sur les quartiers engagés dans le NPNRU

L'ambition de la mixité a été formalisée dans la Convention intercommunale des attributions (CIA), adoptée en Conseil métropolitain le 7 juillet 2016.

La métropole y décline ses objectifs de rééquilibrage de l'occupation sociale ainsi que les leviers d'action travaillés à deux échelles d'intervention, l'ensemble du territoire et les quartiers prioritaires.

Ils ont été formalisés et traduits en actions opérationnelles pour les quartiers engagés dans le NPNRU dans le document "la mixité en action dans les quartiers politique de la ville du NPNRU".

Les actions qui y sont inscrites sont les suivantes :

- Une action sur la structure de l'offre de logements avec la mise en œuvre de la diversification de l'offre dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

Ce sont environ 3000 logements nouveaux d'ici 2026 qui seront construits sur les quartiers. Issues d'études fines de programmation spatialisées et échelonnées dans le temps, des programmations immobilières spécifiques ont été arrêtées pour chaque quartier.

- Une optimisation des processus d'attribution, avec le rééquilibrage des filières d'attribution (communale, organismes HLM, Action Logement) en fonction des objectifs de mixité recherchés.

La part des propositions d'attribution réalisée par la filière communale sur ces quartiers et dans le reste de la ville fera l'objet d'un rééquilibrage progressif visant, à terme, un taux d'attribution annuelle de 40% dans ces quartiers (contre 85% sur Maurepas en 2017 et 61,5% au Blosne).

Ce rééquilibrage progressif conduit à définir annuellement un taux d'attribution maximum pour la filière communale en NPNRU.

- Une meilleure prise en compte des choix résidentiels avec la mise en place d'actions d'accompagnement des stratégies résidentielles des ménages via des dispositifs de « location active ».

La location active est un dispositif innovant d'accès au logement social à destination des personnes qui souhaitent résider à Rennes. Elle peut faciliter l'accès au parc de logement social et diminuer le nombre de refus des ménages sur certains quartiers, car les ménages choisissent eux-mêmes les logements sociaux dédiés à la location active depuis des annonces diffusées en ligne.

Cette démarche devrait permettre de « capter » des ménages aux ressources hétérogènes, en complément des demandeurs déjà inscrits dans la file d'attente de droit commun. La location active ne se substitue pas à la filière de droit commun au logement.

Les partenaires de la démarche expérimentent le dispositif dans un premier temps sur quelques logements du quartier de Maurepas (second semestre 2019) ; il sera étendu dans un second temps aux quartiers du Blosne et de Villejean. Les logements sociaux en location active sont accessibles pour tous, sous réserve de respecter les conditions de ressources fixées par les plafonds HLM.

- Un dispositif des relogements réalisés dans le cadre du NPNRU qui facilite et encourage les parcours résidentiels positifs.

Le relogement des ménages, impactés par la démolition ou la transformation de leur logement, est identifié comme un levier permettant de tendre vers l'objectif de rééquilibrage de l'occupation sociale à l'échelle de la métropole. Il constitue notamment une opportunité de favoriser les parcours résidentiels des résidents des quartiers vers d'autres secteurs. La demande des ménages et la construction d'un parcours résidentiel positif qui permette de prendre en compte et de résoudre d'éventuelles problématiques liées au logement restent toutefois les priorités fixées par les partenaires pour le relogements de ces ménages.

L'ensemble de ces actions s'articulent étroitement avec le déploiement de la nouvelle politique des loyers, élément substantiel de la mise en œuvre des orientations déclinées dans la CIA.

- la Gestion urbaine de proximité

En articulation étroite avec ces projets d'ampleur, l'objectif donné à la Gestion Urbaine de Proximité est, d'une part, de soutenir l'attractivité des quartiers prioritaires de la politique de la ville et, d'autre part, de pérenniser les investissements qui y sont réalisés notamment dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.

Alimentées par les démarches transversales ou territoriales déjà existantes, des « feuilles de route de la GUP » ont été élaborées en 2018. Leur objectif est de traduire en actions concrètes les orientations du Contrat de Ville et, pour certaines de ces actions, de les adapter aux besoins spécifiques de chacun des quartiers. Elles reprennent ainsi pour chaque quartier les enjeux partagés, priorisent les axes d'intervention et formalisent des propositions de travail. Elles permettent de se donner et de partager un cadre de référence souple qui puisse s'adapter aux enjeux, en évolution constante sur les quartiers, afin de remobiliser et d'inscrire l'action de chacun des partenaires dans les objectifs partagés et cohérents.

Elles abordent à la fois les actions transversales aux 5 territoires et les actions spécifiquement déployées par quartier.

Les orientations s'articulent étroitement avec les programmes d'actions réalisés par les bailleurs dans le cadre du dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et le Plan d'Action Propreté de la Ville de Rennes. A ce titre, les conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB signées entre l'Etat, Rennes Métropole, la Ville de Rennes et les bailleurs font l'objet d'un avenant afin de les prolonger sur la durée du Contrat de Ville.

- Les démarches à lancer :

- la valorisation du territoire : mettre en avant les ressources des quartiers et leur potentiel d'évolution

La démarche de valorisation des quartiers prioritaires du Blosne, de Maurepas et de Villejean consiste à rendre visible l'ensemble des ressources des quartiers. Elle est travaillée en développant de nouveaux outils de communication en direction de la population et notamment en :

- Donnant des informations simplifiées concernant le logement social et notamment présentant les acteurs du logement social
- Recensant et cartographiant les ressources des quartiers qui sont souvent multiples et diffuses, concernant des thématiques diverses (scolarité, activités, santé, culturels, etc.) à destination des habitants futurs ou actuels
- Soutenant les organismes HLM ou les promoteurs d'accès sociale et maîtrisée pour valoriser les quartiers lors de visites de logements et notamment pour pouvoir se projeter dans les quartiers suite au projet de renouvellement urbain

Cette démarche tend à favoriser l'attractivité des quartiers mais aussi à faciliter leur appropriation par les nouveaux arrivants ou les habitants actuels qui souvent méconnaissent l'ensemble des ressources disponibles.

- la mise en œuvre d'actions de coordination renforcée entre les acteurs et démarches d'innovation

Face aux enjeux observés sur les espaces publics et dans les parties communes des logements, la déclinaison concrète des feuilles de route de la GUP doit être poursuivie et se traduire en nouvelles actions.

Des expérimentations autour de la gestion des encombrants sont par exemples à tester et développer avec l'ensemble des acteurs des quartiers (institutionnels ou porteurs de projet), en faisant des liens avec les démarches d'insertion ou du réemploi.

D'autres expérimentations innovantes pourront être travaillées pour faire face à la diversité des enjeux qui seront notamment révélés à travers la démarche d'évaluation des espaces publics partagés.

A ce titre, afin de poursuivre les actions supplémentaires de gestion urbaine de proximité menées par les organismes HLM (Archipel Habitat, Néotoa, Aiguillon Construction, Espacil Habitat) sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties sont prorogées par le présent avenant sur la même durée que le contrat de ville.

- la sensibilisation des professionnels aux enjeux liés à l'image des quartiers

Les discours, qu'ils soient institutionnels, politiques, médiatiques ou quotidiens, participent en effet pleinement à la construction des représentations sociales de l'espace. S'interroger sur la mise en mots de ces quartiers ainsi que sur les tensions sociales que cette mise en mots révèle mais aussi provoque, permettra de mesurer les présupposés implicitement partagés de l'action publique notamment à travers celle du renouvellement urbain, mais aussi à donner si possible quelques clés de lecture aux professionnels œuvrant sur les quartiers.

En collaboration avec l'Université Rennes 2, Rennes Métropole soutient une mission de recherche action sur la thématique des « constructions socio-discursives et espaces marginalisés » sur les trois quartiers relevant du NPNRU.

Cette mission, lancée début 2019, abouti concrètement à :

- des temps de sensibilisation des professionnels internes à la Ville de Rennes et Rennes Métropole sur le vocabulaire utilisé au quotidien et les images et représentations qu'il véhicule. Un premier temps organisé sous la forme d'un « atelier - café sociolinguistique », a déjà réuni une dizaine de professionnels investis dans le NPNRU. D'autres rencontres sont prévues d'ici fin 2019 et seront programmées en 2020 et 2021.

A cette fin, la mission s'appuiera sur l'utilisation de l'outil filmique réalisé sur la dalle Kennedy (travail en cours). L'objet du film sera de dévoiler les regards des usagers de la dalle sur les tensions qu'elle concentre et sur le partage de cet espace public requalifié dans le précédent programme de renouvellement urbain.

- des appuis, accompagnements ou des temps de formation à destination des professionnels internes à la Ville de Rennes et Rennes Métropole sont conduits afin de soutenir ces professionnels dans leur gestion quotidienne (ateliers avec la Direction Habitat Social de la Ville, séminaire de la Direction Insertion Aide à la Population de la Ville, séminaire de la Direction de la Communication de Rennes Métropole).
- des documents écrits à destination interne et/ou externe pourront également résulter de l'ensemble de ce travail.

- l'information des demandeurs de logements sociaux et des habitants sur la question du logement social.

La complexité du dispositif d'attribution du logement locatif social génère parfois des incompréhensions voire donne une image négative (discriminations ou inégalités dans l'accès au logement) que l'on retrouve dans la perception des quartiers ou du logement social.

La tenue d'ateliers avec les professionnels afin d'encourager la transparence et une appropriation par tous du dispositif actuel (référénts de la Direction Insertion Aide à la Population, instructeur de la Direction Habitat Social) est à conforter auprès de l'ensemble des partenaires présents sur les territoires.

Propositions des acteurs de quartiers issues du Séminaire du Contrat de Ville du 1^{er} octobre 2019

- Valoriser les initiatives des habitants sur leur environnement : propreté, place de l'arbre, pollution de l'air...
- Veiller à l'entretien et à la réhabilitation des logements plus anciens (Le Blosne et Villejean) ;
- valoriser les ressources existantes et la diversité des populations présentes ;
- Renforcer l'information en direction des habitants et des acteurs locaux : rencontres directes habitants-bailleurs, cafés hall, aller vers (Le Blosne et Maurepas) ;
- Créer un réseau d'entraide et de solidarité entre habitants en lien avec des professionnels : mieux orienter les publics en difficulté et petits services du quotidien (Villejean) ;
- Maintenir une offre d'espaces communs partagés et partageables de manière souple.

Pilote.s de la rédaction de la fiche

Rennes Métropole

Signataires concernés

Rennes Métropole

Ville de Rennes

Organismes HLM

État et ANRU

Région Bretagne

Département d'Ille et Vilaine

Caisse des Dépôts et Consignations

Annexe au protocole d'engagements renforcés et réciproques

Thématique : Développement économique et emploi

Descriptif de la thématique :

Le Pacte de Dijon et le PaQte (Pacte pour les Quartiers avec toutes les entreprises) affichent de nouveaux engagements pour le pilier Développement Économique et Emploi des Contrats de Ville.

Les 4 axes du PaQte se déclinent selon les engagements suivants :

- Sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise notamment en renforçant l'offre de stage de 3ème à destination des élèves de collèges REP+,
- Former en favorisant l'accès à l'alternance,
- Recruter de manière non discriminatoire,
- Acheter de manière plus responsable et inclusive.

Problématique / Territoires ciblés / Enjeux du territoire

La Ville de Rennes et Rennes Métropole, en partenariat avec l'État, portent depuis 2015 le Plan Emploi Quartiers (PEQ). Ce dispositif se veut partenarial afin de valoriser et démultiplier les actions au profit de l'emploi et l'insertion professionnelle des habitants des cinq quartiers prioritaires rennais.

Le premier enjeu est de croiser et renforcer les engagements nationaux du PaQte avec ceux du Plan Emploi Quartiers.

Le deuxième enjeu est de renforcer et déployer de nouvelles actions et initiatives dans le but de répondre et accroître les impacts et effets auprès des bénéficiaires. En ce sens, d'autres dispositifs locaux innovants doivent également être accompagnés pour garantir leur réussite, voire leur extension : les actions incluses dans le programme européen "Increase" (bailleurs sociaux, We Ker), Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, La Cohue (coopérative de quartier de Maurepas).

Préconisations / orientations d'ici 2022 :

Les démarches déjà en cours et à renforcer :

– le Plan Emploi Quartiers de la Ville de Rennes

Objectifs :

- doubler le nombre de bénéficiaires des clauses sociales
- démultiplier les actions en faveur des demandeurs d'emploi prêts à l'emploi par le biais d'un vivier de compétences
- zéro élève sans stage
- réserver tous les services civiques de la Ville de Rennes à des habitants des QPV
- augmenter le nombre de créateurs habitant les QPV accompagnés

Actions :

- animations en direction d'un vivier de compétences (opération Recruter autrement, jobs dating, ...)
- création d'une bourse de stages
- 16 missions de service civique proposées en 2018 (12 jeunes habitant un QPV)
- les cafés créateurs et Centres d'affaires de quartier



– Programme européen "Increase"

INCREASE Valorisation Sociale est un projet Interreg qui s'inscrit dans la stratégie "Europe 2020 – Croissance et Emploi". À l'échelle locale, les acteurs en première ligne sont Néotoa et Archipel Habitat (bailleurs sociaux) et We Ker.

Objectif : Faciliter la création d'activités et/ou l'accès à d'autres formes d'emploi pour les résident.e.s de logements sociaux (insertion sociale et professionnelle)

Actions :

- Mise en place d'actions d'information et de sensibilisation sur les territoires,
- Suivi et co-pilotage des actions,
- Accompagnement vers l'insertion professionnelle par l'intermédiaire des dispositifs existants (CitésLab, Centre d'Affaires de quartier, etc.).

Un travail partenarial est en cours depuis le démarrage de ce projet et doit être maintenu dans une logique de pérennisation de la démarche et des actions/initiatives une fois l'arrêt des financements européens.

– **Expérimentation "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée" (TZCLD)**

Le projet en faveur de la résorption du chômage de longue durée a été voté en 2016 dans le cadre d'une loi d'expérimentation. Celle-ci a permis de mettre en œuvre le principe de "l'emploi conçu comme un droit" :

- Nul n'est inemployable, si l'emploi est adapté aux personnes.
- Ce n'est pas le travail qui manque, le travail est utile à la société.
- Ce n'est pas l'argent qui manque car la privation d'emploi coûte aussi cher que l'emploi utile.

Aujourd'hui, l'association nationale TZCLD travaille à l'élargissement de l'expérimentation via une 2e loi votée à horizon 2020.

La réflexion est issue du secteur de la solidarité avec pour acteurs principaux les associations - ATD Quart Monde et le Secours Catholique – ainsi que la fondation SolidaRen. Deux visites sur site ont été réalisées et ont amené à l'adhésion de la Ville de Rennes à l'association TZCLD (validation au Conseil municipal du 8 octobre 2018).

Des temps de travail Ville de Rennes / Rennes Métropole / APRAS ont été organisés pour étudier les apports des différents services des collectivités, étudier l'existant ainsi que les opportunités afin d'aider à la décision.

Caractéristiques d'entrée :

- Public : Les oubliés de l'emploi, invisibles, sans-domicile, chômeurs de longue durée
- Liens avec le Plan Emploi Quartiers
- Atouts : Expériences d'activités en insertion par l'économie, rénovation urbaine en cours, gisement d'activités potentiel, partenariats forts
- Complémentarités : l'entreprise à but d'emploi part des compétences des chômeurs pour créer les emplois, les structures d'insertion par l'activité économique proposent des postes

L'objectif est d'élaborer la candidature de Rennes (quartier : Le Blosne) pour la fin d'année 2020.

– **La Fabrique à Entreprendre**

Objectifs :

- Rassembler les acteurs de la création d'activité autour d'un programme d'actions partagé,
- Capter les porteurs d'idée potentiels et les orienter au plus juste en fonction de leur besoin,
- Garantir aux porteurs de projets un parcours de création de qualité par des professionnels de l'accompagnement
- Rendre lisibles et visibles les différents parcours de la création sur le territoire dans un souci d'optimisation et de meilleure communication

Les plus-values :

- Pour les porteurs de projets et entrepreneurs : visibilité et accessibilité des services, individualisation des parcours et sécurisation à toutes les étapes de son parcours
- Pour les acteurs de l'accompagnement : hausse des flux, de la prescription et de la visibilité, interconnaissance et coordination améliorée, qualité et complémentarité des offres
- Pour les territoires : dynamique et animation territoriale, maillage territorial

Les actions coordonnées ont démarré sur 2019 et doivent s'accroître et se développer sur les prochaines années (exemple : hotline "Info Entrepreneurs" pour le conseil et l'accompagnement auprès des entrepreneurs déjà créés).

Les démarches à lancer :

- Mettre en œuvre une déclinaison du Plan national "10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle - L'Ille et Vilaine, une chance. Les entreprises s'engagent" et du PAQTE à l'échelle des quartiers prioritaires de Rennes Métropole.

Objectifs :

- Impulser et accompagner la mise en œuvre d'engagements volontaires, innovants et concrets en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle
- Mettre l'accès à l'éducation, à l'emploi et au travail au centre de la démarche d'inclusion pour contribuer à la réponse aux fractures sociales et territoriales.

Accompagnement basé sur :

- Le développement des compétences
- L'orientation et l'accès au marché du travail des publics
- Accueil des stagiaires de 3ème issus des quartiers de la politique de la ville (QPV)
- Contribution à l'orientation et aux "parcours avenir" de découverte de l'entreprise

- Accès de tous les jeunes à l'apprentissage et à l'alternance, en particulier jeunes des QPV et jeunes handicapés
- Réalisation de parrainages
- Accompagnement et recrutement de jeunes en parcours d'insertion (EPIDE, Garantie Jeunes, etc.)
- Partenariats renforcés (accompagnement, formation, recrutement) avec les réseaux de l'inclusion et de l'insertion par l'activité économique
- Accompagnement et recrutement de travailleurs handicapés
- Accompagnement et recrutement de réfugiés (programme HOPE, CAP+, etc.)
- Formation et insertion dans l'emploi de personnes (dont jeunes) placées sous main de justice
- Mise en place de démarches innovantes en faveur de "l'emploi/inclusion"
- Participation au changement d'échelle dans l'offre d'insertion par l'économie (clauses sociales marchés publics, politiques d'achats responsables, etc.)
- Mise en situation professionnelle, recrutement de personnes en parcours d'insertion ou issues de parcours d'insertion

Cela doit notamment passer par une mobilisation des chef-fes d'entreprises et des têtes de réseaux locales :

- mobiliser les chef-fes d'entreprises

Une dynamique de "temps fort" est instituée tous les deux ans dans le cadre du Plan Emploi Quartiers afin de valoriser les partenaires et entreprises impliqués, donner de la visibilité aux actions et résultats ainsi que sensibiliser et mobiliser de nouveaux acteurs.

Le Temps Fort du 15 octobre 2019 s'inscrit dans ce cadre auquel s'imbrique la volonté de faire du PEQ la déclinaison locale du PaQte avec l'appui des services de l'État et l'invitation d'entreprises engagées au niveau national.

Ces temps sont voués à être renouvelés.

- mobiliser les têtes de réseaux locales (FACE, CBB, WE KER...)

La Fondation Agir Contre l'Exclusion développe de nombreuses actions au profit des habitants des quartiers et a investi de nouveaux champs ces dernières années, dont notamment la Code Académie (formation labellisée Grande École du Numérique) et la Bourse de stages de 3ème (axe 3 du Plan Emploi Quartiers, travaillé avec l'Éducation Nationale).

- ➔ Deux champs à renforcer : la mobilisation des publics QPV ainsi que le développement de son club d'entreprises
- ➔ 1 action à étendre : étudier la faisabilité d'étendre la Bourse de stages de 3ème aux classes de segpa

D'autres partenariats et collaborations sont à créer et/ou renforcer afin de mobiliser et impliquer l'ensemble des acteurs concernés au profit de l'accès à l'emploi des habitants des QPV et la

valorisation/création de richesses économiques sur ces territoires dits non privilégiés (club des jeunes diplômés de We Ker, acteurs du numérique, etc.).

- **Soutenir les démarches emploi / insertion dans le cadre du NPNRU (nouveau programme de renouvellement urbain) : exemple de la Cohue.**

La Cohue est un projet né dans le cadre de réflexions, entre acteurs du territoire, autour du programme de rénovation urbaine mené sur le quartier de Maurepas - Rennes dans les futures années. Elle s'inscrit pleinement dans un territoire en mouvement et agit pour la prise en compte des habitants.

La Cohue est une structure innovante avec une ambition territoriale. Elle agit avec, sur et pour le quartier. Elle facilite le lien entre activités porteuses d'emploi et le pouvoir d'agir des habitants.

Objectifs :

- Proposer de l'activité rémunératrice aux habitants du quartier
- Accompagner les initiatives citoyennes
- Développer des besoins répondant aux activités du territoire
- Participer à l'attractivité du quartier

Principes fondamentaux :

- Le pouvoir d'agir des citoyens
- La valorisation des savoirs (faire et être)
- Le développement (économique et social)
- La mixité
- L'innovation

L'association est entrée dans ses locaux en août 2019 pour démarrer pleinement son activité dès 2020. Des partenariats et recherche de marchés sont en cours.

- Animer une démarche de "marketing économique des quartiers prioritaires"

L'enjeu est d'améliorer l'attractivité économique des quartiers prioritaires auprès de l'ensemble des entrepreneurs au travers de la valorisation des projets à vocation économique, des projets d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie, de transports, de la localisation / accessibilité ou encore via la présence d'équipements métropolitains structurants à proximité.

Il s'agit, progressivement de créer l'identité d'un territoire économique à part entière, le marketing ne doit pas se limiter à la seule promotion et amélioration de l'image des quartiers. C'est bien un «

positionnement » de l'offre territoriale des quartiers sur le marché de l'attractivité économique qu'il convient ici de construire et bien sûr de promouvoir.

L'élaboration d'une stratégie de marketing économique des quartiers prioritaires et le développement d'un plan d'actions associé répondent aujourd'hui à la nécessité de :

- Consolider et dynamiser le développement économique et la création d'emplois,
- Construire une offre immobilière et de services adaptés aux réalités et besoins des territoires, entreprises et salariés,
- Attirer de nouvelles entreprises, activités, compétences et talents et favoriser leur insertion,
- Déboucher sur un positionnement distinctif afin de promouvoir le territoire.

Les principaux objectifs de la mission à conduire sont de :

- Améliorer l'image et l'attractivité des quartiers prioritaires via la valorisation des atouts et de l'offre territoriale à créer,
- Construire une stratégie partagée, facilement appropriable par les acteurs,
- Élaborer un discours et des argumentaires permettant de valoriser les atouts et les facteurs d'attractivité spécifiques de chaque quartier.

Trois points clés ont été retenus pour mener à bien la démarche :

- S'inscrire dans une approche métropolitaine en mobilisant toutes les parties prenantes institutionnelles, privées et notamment : acteurs du commerce, des services/tertiaires, de l'artisanat, de l'aménagement et de l'immobilier, de la finance/investissements mais aussi les acteurs associatifs, socio-culturels et citoyens.
- S'inscrire dans une démarche à la fois intégrante et laissant place aux spécificités de chaque quartier afin de créer de la valeur ajoutée pour les territoires et les entreprises.
- Mener une démarche qui soit fédératrice ou tout du moins mobilisatrice et qui s'appuie sur les structures, les démarches et les groupes de travail existants. Ceci de manière à veiller à ne pas disperser les efforts et les discours.

L'ensemble du travail a été programmé sur une durée de deux ans (2020/2022).

- **Développer le Pacte Régional d'Investissement dans les compétences 2019-2022 :**

Le Pacte Régional d'Investissement dans les compétences 2019-2022 a pour objectif l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. En Bretagne, sur les 266 000 demandeurs d'emplois inscrits fin 2017, 5% résidaient dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Bien souvent, il est à noter un enchevêtrement des « fragilités » multiples pouvant être liées :

- à une situation de handicap : 7% des demandeurs d'emploi en situation de handicap vivent en géographie prioritaire ;

- au faible niveau des qualifications notamment chez les jeunes, 60% des demandeurs d'emploi de moins de 29 ans habitent un quartier prioritaire ont un niveau de formation V ou infra V (contre 40% ailleurs) ;

- à une situation de monoparentalité.

Au regard des objectifs du cap de transformation du Pacte Breton, les axes de travail qui seront mobilisés avec les partenaires locaux des quartiers prioritaires sont les suivants :

- repérer et mobiliser les publics les plus éloignés et en cumul de fragilités pour leur donner de l'appétence à s'engager dans un parcours de formation garant d'une insertion professionnelle réussie ;
- contribuer à élever le niveau de qualification en proposant des parcours de formation adaptés ;
- accompagner de manière sécurisée les publics tout au long de leur parcours, du travail sur le projet jusqu'à l'accès à l'emploi.

Cette démarche sera réalisée en lien avec le Projet de territoire pour l'emploi de Rennes Métropole.

- Faire le lien avec la cité éducative du Blosne :

Les cités éducatives ont vocation à mieux accompagner les élèves des quartiers prioritaires vers la réussite et ce du plus jeune âge jusqu'à la poursuite d'études et l'insertion professionnelle en mobilisant l'ensemble des acteurs éducatifs.

Le pilier "Développement économique et emploi" sera mobilisé dans le cadre de la Cité Éducative afin de :

- Favoriser l'inclusion par et autour du numérique pour lutter contre les fractures d'usages et les inégalités d'accès,
- Renforcer la complémentarité des dispositifs d'accompagnement à la recherche de stages ambitieux,
- Augmenter l'accès à un diplôme et mieux accompagner les jeunes vers un premier emploi.

Propositions des acteurs de quartier issues du Séminaire du Contrat de Ville du 1^{er} octobre 2019

- Pour tous les jeunes et demandeurs d'emploi, renforcer la rencontre avec les entreprises et l'ensemble des acteurs économiques : visites d'entreprises, découverte et promotion des métiers, réseaux d'entreprises ouverts à l'alternance et aux stages, nouvelles façons de recruter (job dating, forum des métiers...) ;
- Créer des temps et des espaces alternatifs de pause et de remobilisation pour les jeunes pour qui le système scolaire n'est pas adapté (lien à faire avec la Cité éducative du Blosne) ;
- Créer une école de la proximité en faveur de la reconversion professionnelle et étudiante (Maurepas) dans la continuité de l'école de la proximité mise en place par Archipel Habitat;
- Valoriser les entrepreneurs et créer un lieu dédié à entrepreneuriat dans chaque quartier ;

- Améliorer la communication et la lisibilité des actions déjà menées et la communication sur les résultats obtenus.

Pilote.s de la rédaction de la fiche

- Rennes Métropole
- Direccte

Signataires concernés

Etat - Direccte

Rennes Métropole

Région Bretagne

CMA

CCI

Pôle Emploi

Annexe au protocole d'engagements renforcés et réciproques

Fiche n°3

Thématique : Tranquillité Publique

Descriptif de la thématique :

Dans le cadre du Contrat de ville de la métropole rennaise, la tranquillité publique se rattache au pilier Cohésion Sociale / Prévention de la délinquance et Accès au droit ainsi qu'à la Stratégie Territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Pour mémoire, cette dernière, pour la période 2015-2020 avait identifié 3 enjeux et 6 thématiques transversales prioritaires devant orienter l'action des différentes institutions et organismes partenaires :

3 priorités en termes de sécurité et tranquillité publique :

Prévenir et lutter contre les troubles liés aux rassemblements festifs sur l'espace public

Prévenir et lutter contre l'appropriation d'espaces par des groupes

Prévenir et lutter contre les conflits de voisinage

6 enjeux transversaux :

Renforcer l'observation et l'analyse de la délinquance et des atteintes à la tranquillité publique

Informier, orienter et associer les habitants

Soutenir, développer et coordonner l'offre d'accès au droit, de médiation et d'aide aux victimes

Prévenir les violences en direction des femmes

Prévenir la délinquance des mineurs et des jeunes adultes

Prévenir la récidive

Problématique / Territoires ciblés / Enjeux du territoire

Quelques éléments chiffrés :

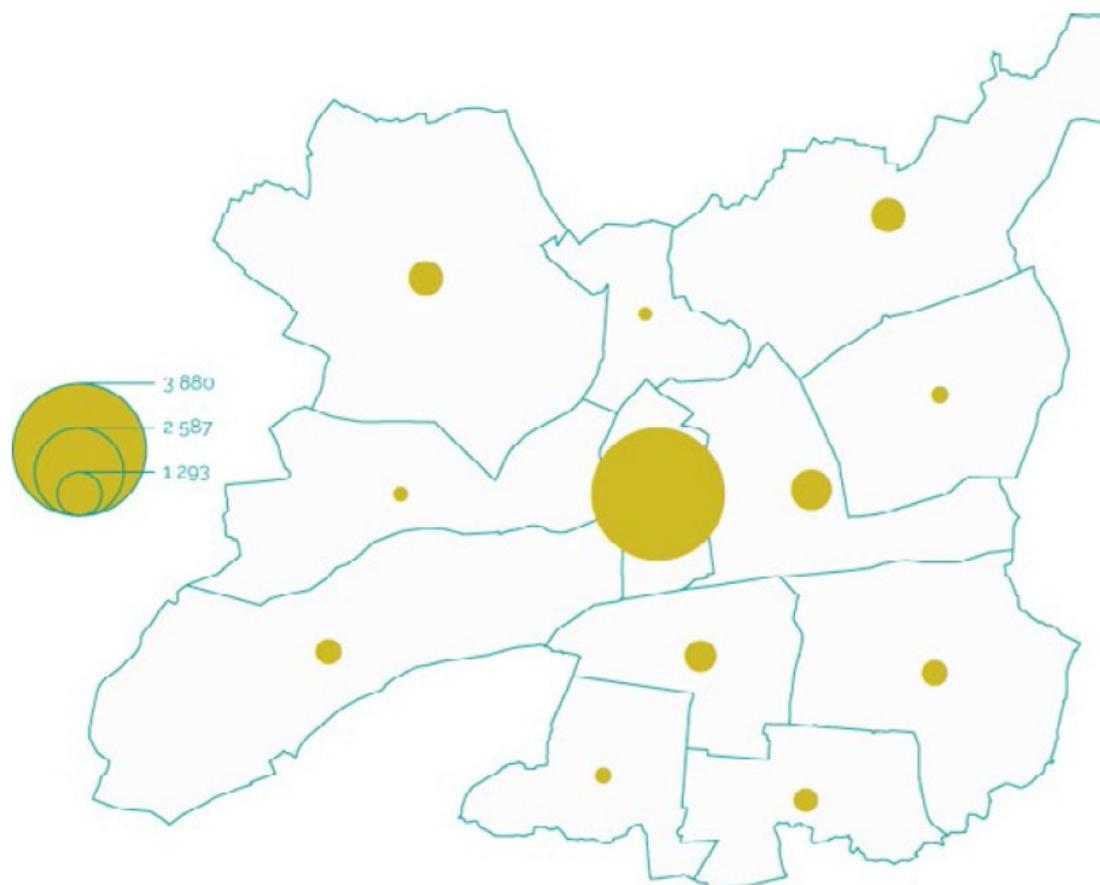
NB DE FAITS PAR CATÉGORIE (2015-2018)

Rennes	2015	2016	2017	2018
Vols	7 417	8 233	7 484	8 332
Destructions Dégradations	1 186	1 498	1 330	1 317
Délinquance financière	1 448	1 654	1 567	1 424
Faits de violence	1 794	1 682	1 703	1 673
Stupéfiants	515	616	549	693
Atteintes envers dépositaires autorité publique	233	315	260	361
Atteintes sexuelles	220	224	286	288
Autres catégories	1 790	1 794	1 898	1 889
Ensemble	14 603	16 016	15 077	15 977

sources : Police, Gendarmerie

CLSPD 2019 - L'APRAS -

FAITS CONSTATÉS PAR QUARTIER



Source : Police. 3112.2018

lapras
la social network

Quartiers de Rennes	Nb en 2018	% en 2018
Q01 Centre	3 880	28,2%
Q02 Thabor Saint-Hélier	1 181	8,6%
Q03 B. l'Evesque La Touche M. du Comte	429	3,1%
Q04 Saint-Martin	387	2,8%
Q05 Maurepas La Bellangerais	988	7,2%
Q06 Jeanne d'Arc Longs-Champs Beaulieu	494	3,6%
Q07 Francisco Ferrer Landry Poterie	744	5,4%
Q08 Sud Gare	918	6,7%
Q09 Cleunay Arsenal Redon	745	5,4%
Q10 Villejean Beauregard	1 001	7,3%
Q11 Le Blosne	696	5,1%
Q12 Bréquigny	467	3,4%
Q000 Q indéterminé	1 830	13,3%
Ensemble	13 760	100%

source : Police

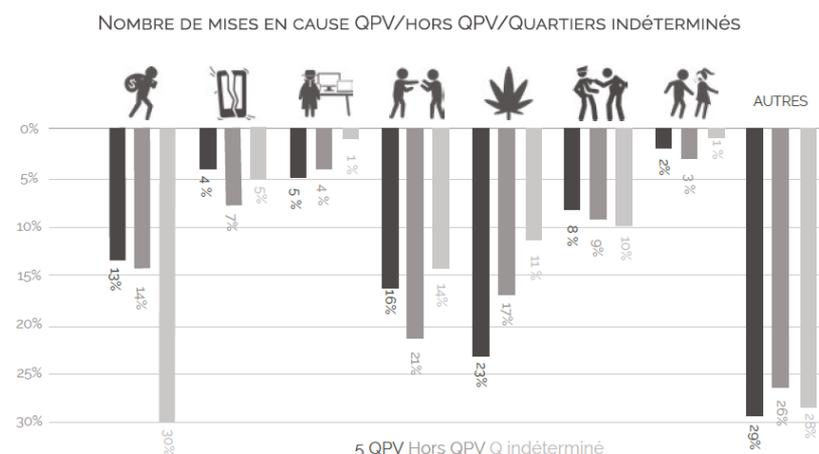
Quartiers Politique de la Ville

Avec 589 mises en cause, les QPV concentrent 25% des mises en cause sur la ville, tandis que ces territoires ne rassemblent que 16% de la population de Rennes.

NOMBRE DE MISES EN CAUSE
QPV / Hors QPV / QUARTIERS INDÉTERMINÉS

QPV Maurepas	141
QPV Cleunay	37
QPV Villejean	125
QPV Le Blosne	202
QPV Les Clôteaux - Champs Manceaux	84
5 QPV	589
Hors QPV	1 117
NR	620
Total	2 326

source : Police



Catégories de faits - QPV

En 2018, c'est essentiellement pour les faits relatifs aux stupéfiants que les mis en cause issus des QPV se distinguent par rapport aux autres quartiers.

Par contre la délinquance des personnes non domiciliées se tourne essentiellement vers les vols.

Préconisations / orientations d'ici 2022 :

S'agissant plus spécifiquement des Quartiers de la Politique de la Ville, et de la période 2020-2022, par anticipation du travail de renouvellement global de Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à conduire en 2020, les partenaires signataires du CLSPD proposent d'axer leurs efforts sur **3 objectifs prioritaires** (en cours ou à lancer) au vu de l'évolution des phénomènes de délinquance et de troubles de la tranquillité publique sur le territoire.

Les démarches en cours et à renforcer :

- **Décliner la mise en œuvre de la Police de Sécurité du Quotidien dans les QPV :**

Conformément aux orientations énoncées dans le cadre du Pacte de Dijon, il s'agit d'œuvrer au maintien de la sécurité et de la tranquillité publique grâce au déploiement concerté des interventions de police municipale et nationale, ainsi qu'en application de principes d'intervention et d'organisation renouvelés visant une amélioration du lien police-population.

Les engagements de la Police de Sécurité du Quotidien :

- Nouvelle sectorisation avec création d'un secteur spécifique pour Maurepas et mise en place effective des Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO).
- Mise en place de 4 Délégués Police Population placés auprès des chefs de secteurs.
- Fidélisation d'unités de voie publique par secteur.
- Déploiement en cours de moyens connectés (67 équipements de vidéo protection déployés au 1/05/2019) et de caméras piéton (45 au 1/05/2019)
- Inscription du secteur de Maurepas en Quartier de Reconquête Républicaine (QRR) avec l'affectation de 15 effectifs supplémentaires.

A initier

- *Amélioration de la qualité de l'accueil en commissariat, en particulier pour le dépôt de plainte (formation des personnels).*

Les engagements de la Ville en matière de Police Municipale

- Augmentation des effectifs de Police Municipale (+ 14 agents soit 75 agents au total),
- Modernisation de la vidéo protection et mise en place d'un centre opérationnel de police municipale,
- Désignation de référents quartiers dans le cadre de la police de proximité
- Développement d'une unité vélo tout chemin
- Création d'une unité motorisée d'intervention rapide
- Création d'une unité canine

Contribuer à l'amélioration des articulations et coopérations entre les deux services de police dans le cadre de du renouvellement de la convention PM/PN devant intervenir en 2020.

Les démarches à lancer :

- Lutter contre les violences faites aux femmes

La mise en place d'un réseau rennais interprofessionnel de lutte contre les violences faites aux femmes est en cours avec quatre axes prioritaires de travail à initier :

- *Observatoire local des violences faites aux femmes (approche territoriale et thématique) ;*
- *Prévention auprès des jeunes publics et formation des professionnels ;*
- *Facilitation de la réponse pénale, du dépôt de plainte à la fin de la procédure ;*
- *Accompagnement de l'enjeu de relogement prioritaire des femmes victimes et ou des auteurs de violence*

Avec des approches thématiques spécifiques :

- *Actions de prévention et d'accompagnement des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles sur l'espace public ;*
- *Expérimentation de recherche-actions auprès des professionnels confrontés au phénomène prostitutionnel.*

- Contrer l'emprise des trafics de stupéfiants sur la vie des quartiers et le parcours des jeunes par des actions de prévention

Des temps d'information et d'échange de pratiques ont commencé à être mis en place à destination des professionnels de la Jeunesse sur les trafics de stupéfiants à Rennes et leurs effets sur les parcours des jeunes. Il s'agit, pour l'ensemble des acteurs du territoire (de la prévention primaire à la réponse pénale) de mieux comprendre les trafics et leur mécanique d'emprise afin de mieux les contrer. D'autres actions seront initiées :

- *Organisation de temps de dialogue et d'expression des jeunes et des habitants sur le sujet*
- *Mise en place d'actions de soutien et d'information à destination des familles*
- *Mise en place d'un groupe de soutien des pratiques professionnelles des acteurs jeunesse face au trafic*
- *Renforcement de l'interconnaissance des acteurs de la Jeunesse et de la Justice*

- *Soutien aux actions de prévention dans le cadre du FIPD.*

Propositions des acteurs de quartier issues du Séminaire du Contrat de Ville du 1^{er} octobre 2019

- Consolider les relations habitants – forces de l'ordre : présence de proximité sur l'espace public, formation des agents sur sujets sensibles (violences faites aux femmes, discriminations...) et visibilité sur les suites des interventions de police ;
- Élargir et partager la réflexion autour de la prostitution ;
- Prendre en compte la dimension économique des trafics et en mesurer les conséquences sociales et éducatives ;
- Développer la culture du partage de l'espace public (sport, culture, jardins, art, convivialité...) ;
- Renforcer la médiation sur l'espace public et les outils de réassurance (marchés exploratoires...).

Pilotes de la rédaction de la fiche

Ville de Rennes

Signataires concernés

Préfecture, Direction départementale de la Sécurité Publique

Département 35

Ville de Rennes

Annexe au protocole d'engagements renforcés et réciproques

Fiche n°4

Thématique : JEUNESSE

Descriptif de la thématique :

L'Axe 4 du Pacte de Dijon préconise entre autres un engagement des collectivités et de l'État :

- pour favoriser les innovations pédagogiques et les expérimentations locales via les PEDT (Projet Éducatif de Territoire)
- pour rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle, via les missions locales, les maisons de l'emploi, les PLIE, les CCAS et autres structures d'accompagnement dédiées
- pour décliner, à l'échelle des territoires, les opportunités nouvelles offertes par le futur plan d'investissement compétences (PIC)
- en confiant davantage de responsabilités aux acteurs locaux, aux communautés éducatives et aux responsables d'établissement ; en lançant un vaste plan de lutte contre le décrochage scolaire ; en réformant en profondeur le système d'orientation

L'axe transversal Jeunesse, déjà existant du Contrat de Ville, se trouve renforcé par les objectifs ci-dessous.

Problématique / Territoires ciblés / Enjeux du territoire

Le droit aux vacances et les mobilités

Sur le territoire rennais, la mobilité est encouragée au travers de nombreuses aides à solliciter auprès du Département, de Pôle emploi ou de WE Ker dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle ou auprès de la ville de Rennes ou du Département pour réaliser des projets d'échanges ou de solidarité internationale (FEI – Fonds d'échange international, FAD – Fonds d'aide au développement, FRIJ – fonds rennais d'initiatives jeunes).

Même s'il existe des aides aux départs en vacances sur Rennes, les associations locales qui accompagnent les projets des jeunes peinent à trouver des dispositifs adaptés dont les critères correspondent à la diversité des envies et des temporalités des jeunes; séjours en autonomie ou accompagnés, seul ou en collectif, du local à l'international.

« La démarche aller-vers » les jeunes et le développement des liens éducation / insertion

Dans le cadre de recherche action menées en 2017-2018 sur les quartiers du Blosne et de Maurepas, le diagnostic pointe le manque de ressources humaines et de lieux dédiés à l'accompagnement des plus de 16 ans. Par ailleurs, une meilleure articulation entre les professionnels de la jeunesse et ceux de l'insertion pourrait faciliter les parcours d'insertion. La ville de Rennes, le CCAS, Breizh Insertion Sports et le Cercle Paul Bert travaillent sur un projet qui vise à créer deux ateliers d'initiatives dédiés aux plus de 16 ans, de mettre en réseau les lieux

d'accueil (Espaces Ressources Emploi, Exploratoire et ateliers d'initiatives) et de décroiser/faire évoluer les pratiques des professionnels de l'animation jeunesse et de l'accompagnement social, afin d'aller à la rencontre des publics dits invisibles.

Les outils tels que les stages, les chantiers, les missions de service civique et plus largement tous les dispositifs d'insertion seront mobilisés par les professionnels dans le cadre de l'accompagnement des parcours d'insertion des jeunes.

L'accompagnement des parcours d'engagement réalisé localement par des associations autour de projets à dimension sociale, culturelle, sportive ou encore environnementale contribue à l'insertion professionnelle des jeunes.

Préconisations / orientations d'ici 2022 :

- Les démarches déjà en cours et à renforcer

Le droit aux vacances et les mobilités

- **le dispositif Loisirs Vacances Jeunes (LVJ)**

Depuis plusieurs années, la Ville de Rennes, l'État (Direction Départementale Cohésion Sociale et Protection des Populations - DDCSPP) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) organisent l'opération LVJ. Il s'agit de proposer aux jeunes âgés de 10 à 18 ans, des activités de loisirs à dominante culturelle et sportive, en proximité, mais aussi de mettre en place des temps de vie collective à l'extérieur du quartier, permettant aux jeunes de découvrir le territoire, de rompre avec leur quotidien et d'expérimenter la vie en collectivité.

Le financement du dispositif 2019 s'élève à 98 000 € au total. Il est assuré comme suit :

- 25 000 € par la CAF,
- 20 000 € par l'État (DDCSPP),
- 53 000 € par la Ville de Rennes

- **le dispositif Ville Vie Vacances (VVV)**

Ce dispositif permet de financer les porteurs de projets pour la mise en œuvre de séjours pendant les vacances scolaires. Ces séjours doivent s'adresser à des jeunes de 11 à 18 ans habitant les quartiers prioritaires. Ce dispositif est entièrement financé par l'État : 100.000€ ont été réservés en 2019.

Environ 1000 jeunes sont concernés par ces séjours chaque année.

- **l'appel à projets « actions en faveur des 11-15 »,**

La ville de Rennes permet aux associations d'expérimenter des loisirs pour cette tranche d'âge, dans les domaines culturels et sportifs sur les temps péri scolaires. Pour les années à venir, la ville de Rennes souhaite consolider ses aides afin de financer des mini camps ou des séjours accompagnés par des équipements de quartier pendant les petites vacances scolaires dans les quartiers non concernés par la politique de la ville.

- **Les bourses d'été**

Des départs en vacances en autonomie peuvent être soutenus en sollicitant des bourses d'été dont la gestion est confiée par Rennes Métropole au 4bis.

- **L'appel à projet du CGET**

Par ailleurs, la CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) et l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) ont lancé un Appel à Projet national en 2019, de soutien à la mobilité et à la citoyenneté européenne des jeunes âgés de 16 -25 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la ville. Deux projets rennais ont été retenus.

- Les démarches à lancer

Le droit aux vacances et les mobilités

- réaliser une étude sur l'adéquation entre les attentes des jeunes, les possibilités d'accompagnement des animateurs et des dispositifs existants
- faciliter l'information sur les aides aux départs en amont des vacances estivales: « forum vacances »
- favoriser les échanges d'expériences entre professionnels des différents secteurs concernés (solidarité internationale, insertion, jeunesse)
- former les accompagnants et les jeunes à la restitution de projets
- inciter et diversifier les formes de restitution de projets afin de susciter chez d'autres jeunes l'envie de partir
- soutenir financièrement les associations qui œuvrent spécifiquement dans le champ de la mobilité
- créer une plateforme numérique de simulation pour savoir quelles ressources mobiliser ; bourses, contacts, droits
- concerter les jeunes sur les aides à la mobilité et les faire évoluer en fonction de leur retour
- renforcer l'offre de mini-séjours dans le cadre des offres d'activités d'été.

Propositions des acteurs de quartier issues du Séminaire du Contrat de Ville du 1^{er} octobre 2019

- Accompagner les professionnels sur les enjeux de mobilité (départs individuels ou collectifs en vacances et stages, formation professionnelle et emploi) : connaissance des dispositifs existants, connaissance des modes de financement, capacité à accompagner le montage de projets individuels ou collectifs ; informer les familles ;
- Travailler la complémentarité des interventions associatives et institutionnelles dans le cadre des accompagnements individuels, ce qui induit une coordination des acteurs ;
- Créer des conseils de jeunes dans les structures (Le Blosne) et créer un lien entre la communauté éducative et le tissu associatif (Maurepas, Le Blosne, Cleunay) ;
- Créer des espaces dédiés 16/25 ans (Cleunay, Le Blosne, Bréquigny) et conforter celui de Maurepas ;
- Développer le lien des jeunes avec les entreprises (ex : forums métiers-emploi-insertion par le biais du sport à Bréquigny, diversifier les offres de stage, coopératives jeunes majeurs) ;
- Amplifier l'information auprès des jeunes, des familles et des professionnels sur les différentes possibilités de soutien financier (ex: Chèques Vacances, Pass Culture, Bourses) ;
- Renforcer l'approche transversale de la thématique jeunesse sur les sujets suivants: santé, mobilités, numérique, développement économique, environnement, logement, tranquillité publique.

Pilote.s de la rédaction de la fiche

Ville de Rennes
Rennes Métropole
État - DDSCPP

Signataires concernés

La Ville de Rennes
Rennes Métropole
État – DDCSPP
La Région Bretagne
Le Département 35
La CAF

Annexe au protocole d'engagements renforcés et réciproques

Fiche n°5

Thématique : SANTE

Descriptif de la thématique

Penser "santé", c'est penser à ce qui fait santé dans l'environnement, les modes de vies, les relations sociales. C'est permettre à chacune et chacun de devenir acteur de ses choix et de prendre sa place à part entière dans la cité.

"Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles et sur les capacités physiques." (Définition OMS).



Ainsi l'action en matière de santé s'appuie sur l'ensemble des déterminants pouvant impacter l'état de santé d'une population dans un processus de promotion de la santé. En effet, la promotion de la santé est un « Processus consistant à permettre aux personnes d'accroître leur pouvoir sur leur santé et d'améliorer leur santé. Ce processus englobe non seulement les mesures visant à renforcer les capacités des personnes, mais aussi les mesures prises pour modifier les conditions sociales, environnementales, politiques et économiques, de manière à réduire leur incidence sur la santé

publique et la santé individuelle. » (Agence de la santé publique du Canada, 2007)

Compte tenu des inégalités sociales de santé existant en France, il est important d'ajuster les actions proposées en fonction du gradient social de santé. Pour rappel, « le gradient social de santé décrit le phénomène par lequel ceux qui sont au sommet de la pyramide sociale jouissent d'une meilleure santé que ceux qui sont directement en-dessous d'eux, qui eux-mêmes sont en meilleure santé que ceux qui sont juste en-dessous et ainsi de suite jusqu'aux plus bas échelons » [Rapport BLACK (1980) cité par A. SEN, « Why health equity », 2009]

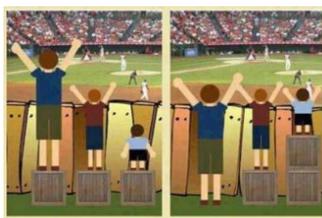
Ainsi, Sir Michael Marmot a défini le concept d'Universalisme proportionné en 2010, à la demande du Ministère de la santé britannique, dans le but d'aplanir la pente du gradient social, en :

mettant en oeuvre des actions de prévention universelle / promotion de la santé s'adressant à l'ensemble de la population = universalisme
et agissant sur chaque catégorie de la population selon ses besoins = proportionné



Human Early Learning Partnership, Université de la Colombie Britannique, 2011

Dans une ambition d'universalisme proportionné, la place de la promotion de la santé doit être réaffirmée afin de garantir une équité en santé pour toutes et tous.



Le cadre d'action des politiques publiques pour la mise en œuvre

L'Axe 5 du Pacte de Dijon préconise un engagement des collectivités et de l'État :

- contre le non-recours aux soins, en développant les contrats locaux de santé (CLS) sur l'ensemble du territoire et en favorisant l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)
- pour l'accès à des soins de proximité en coordonnant médecine de ville et médecine hospitalière, en lien avec les ARS et les groupements hospitaliers.
- en positionnant les ARS au plus près des bassins de vie dans une logique de coopération avec les élus et les territoires avec les moyens d'aide et d'accompagnement afférents.

La thématique de la santé est une partie intégrante du contrat de ville dans le pilier Cohésion Sociale à travers la thématique Prévention, accès aux soins, bien-être, lutte contre l'isolement.

D'autre part, le contrat local de santé rennais constitue le volet santé du contrat de ville. Le contrat local de santé a été signé par la préfecture, l'ARS, la Ville de Rennes et 11 autres partenaires. Ce dernier a été prolongé et sera révisé dans les mois à venir. Le CLS rennais s'articule autour de différents axes, qui se déclinent avec une attention particulière sur les quartiers Politique de la Ville :

Axe 1 : « Savoir pour agir : développer l'information sur la santé des rennais et échanger sur les projets de santé menés sur le territoire rennais »,

Axe 2 : « Améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention pour les plus démunis »,

Axe 3 : « Agir en faveur de la santé des enfants, des jeunes et des étudiants »,

Axe 4 : « Promouvoir la santé mentale »,

Axe 5 : « Agir pour la santé des personnes âgées »,

Axe 6 : « Promouvoir un environnement urbain favorable à la santé »,

Axe 7 : « Agir en faveur des personnes en situation de handicap ».

Problématique / Territoires ciblés / Enjeux du territoire

Garante des dispositifs d'animation territoriale et d'Atelier Santé Ville, la Ville de Rennes promeut une vision positive de la santé et la partage largement dans les réseaux qu'elle anime au titre de ces dispositifs. De plus, la participation à tous les niveaux des acteurs, en particulier des habitants, usagers, citoyens est incontournable pour que chacun puisse être acteur de la santé. La lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé est un enjeu majeur des territoires urbains...

La Ville de Rennes développe différentes approches sur l'ensemble de son territoire :

- approche thématique globale, à travers le conseil rennais en santé mentale par exemple mais aussi sur la nutrition, la santé environnementale, la réduction des risques et l'accès aux droits, aux soins et à la prévention.
- approche infra-communale comme dans le cadre de l'observation à travers le tableau de bord santé de données infra communales. Cette observation fine permet d'alimenter les réseaux de partenaires existants sur différents territoires (approche territorialisée existante sur Villejean, Maurepas, Sud...).

En parallèle de cette action, la santé est intégrée dans différentes politiques publiques telles que dans certains plans d'actions territorialisés du contrat de ville, dans la mise en œuvre des Programmes de Rénovation Urbaine, dans le Contrat territorial d'accueil et d'intégration mais aussi dans le cadre la cité éducative.

L'observation fine du territoire, les réseaux de partenaires, l'inscription transversale de la santé dans les politiques publiques sont autant de leviers permettant une action universelle et des actions ciblées pour les habitants ayant des besoins spécifiques, et ainsi de répondre à l'ambition d'universalisme proportionné.

Préconisations / orientations d'ici 2022 :

- Les démarches déjà en cours et à renforcer :

Pour chaque quartier, des objectifs sont identifiés en fonction des piliers de la promotion de la santé :

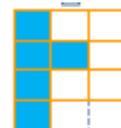
- **Environnement favorable**
 - Démarche d'urbanisme favorable à la santé,
 - Offre de soins en quantité,
 - Offre de soins en qualité Maison/centre de santé.
- **Acteurs mobilisés, coordonnés et formés**
 - Réseau/Commission santé incluant tous les acteurs de la santé,
 - Identification de la thématique santé dans le Plan d'Action Territorialisé du QPV,
 - Formation en lien avec les enjeux identifiés.
- **Informer/sensibiliser/accompagner les habitants**
 - Déclinaison d'actions dans les quartiers/ animation collective,
 - Médiation en santé/aller vers,
 - Temps de travail financé et dédié pour l'animation du volet promotion santé.
- **Participation Habitants/Usagers/Citoyens spécifiquement sur le sujet santé.**

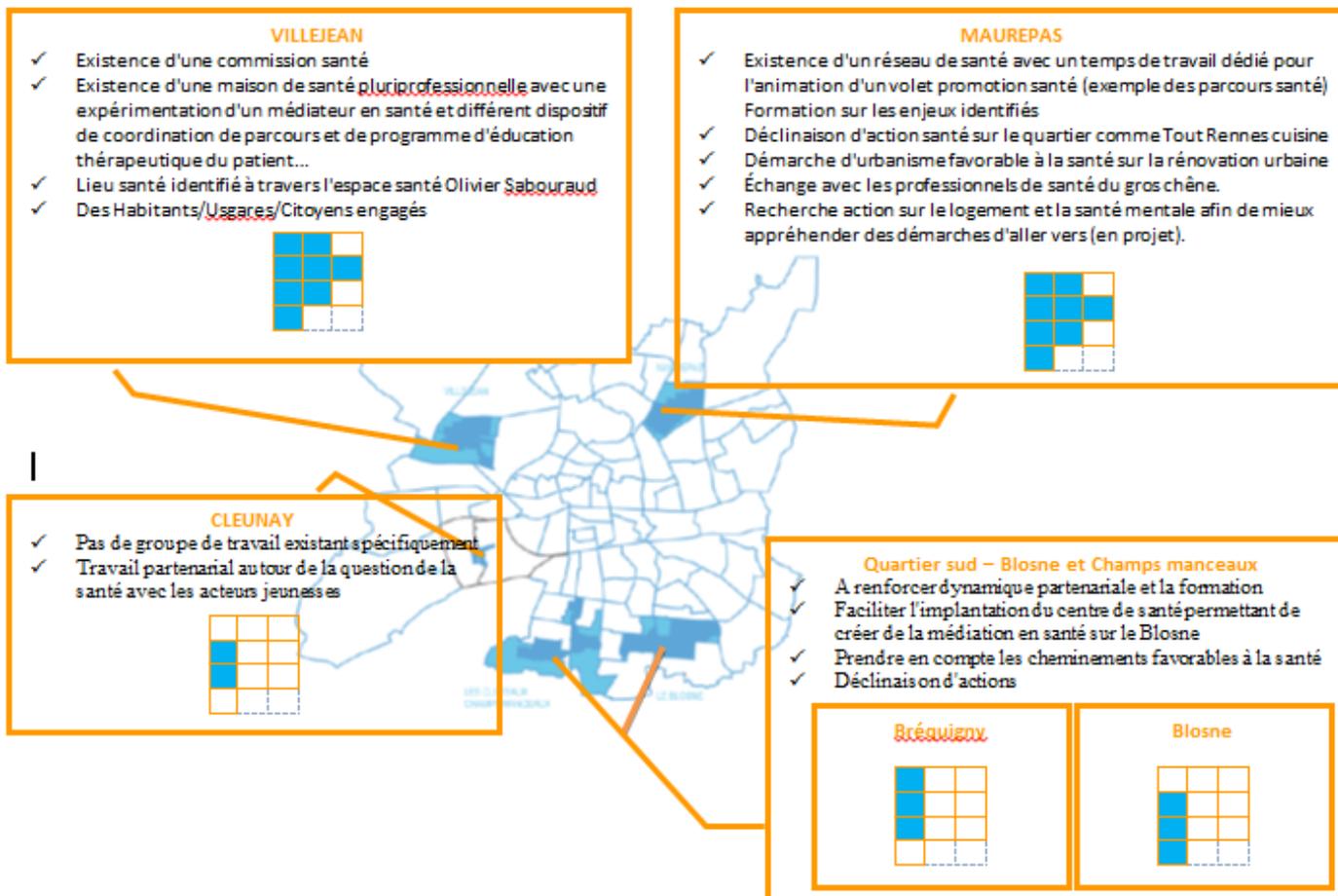


Afin d'identifier les actions déjà en cours dans les différents quartiers vous trouverez un tableau représentant les trois objectifs et 3 sous objectifs ainsi que l'objectif transversal de participation.

À chaque objectif atteint, la case est bleutée permettant ainsi d'identifier l'effort à poursuivre. Exemple :

➤ Environnement favorable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarche urbanisme favorable à la santé. ▪ Offre de soins en quantité, ▪ Offre de soins en qualité Maison/centre de santé.
➤ Acteurs mobilisés, coordonnées et formés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réseau/Commission santé incluant tous les acteurs de la santé, ▪ Identification de la thématique santé dans le Plan d'Action Territorialisé du QPV, ▪ Formation en lien avec les enjeux identifiés.
➤ Informer/sensibiliser/accompagner les habitants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclinaison d'actions dans les quartiers/ animation collective, ▪ Médiation en santé/aller vers, ▪ Temps de travail financé et dédié pour l'animation du volet promotion santé.
➤ Participation Habitants/Usagers/Citoyens	





Les démarches à lancer

Les démarches à lancer à ce jour sont les actions permettant de renforcer les différents piliers de la promotion de la santé dans une ambition d'universalisme proportionné. Pour précision, les actions ciblées pour les habitants des quartiers Politique de la Ville sont :

- **Un environnement favorable à la santé permettant un aménagement urbain favorable à la santé (déplacements doux, aires de jeux...) et une offre de soins de proximité coordonnée.**

Par exemple, en développant les démarches d'urbanisme et santé sur l'ensemble des rénovations urbaines, en renforçant l'accompagnement des professionnels de santé dans leur démarche pour favoriser leur installation dans les quartiers et leur coordination entre professionnels de santé de premier recours.

- **Des réseaux d'acteurs, incluant des habitants/usagers/citoyens, coordonnés et formés sur les enjeux identifiés.**

Par exemple, en incluant systématiquement des Habitants/Usagers/Citoyens dans les réflexions en matière de santé, en s'assurant d'une coordination et de formation adaptée pour tous les acteurs en fonction des besoins identifiés.

- **Des actions collectives et/ou des parcours individuels (animations d'actions d'information/sensibilisations, aller vers, médiation...) incluant du temps de travail dédié spécifiquement aux enjeux de santé.**

Par exemple s'assurer d'un temps de travail dédié sur la promotion de la santé dans chacun des quartiers pour des animations collectives mais aussi de la médiation en santé.

Propositions des acteurs de quartier issues du Séminaire du Contrat de Ville du 1^{er} octobre 2019

- Développer les actions de prévention et de médiation sur la nutrition, les conduites addictives, la santé au quotidien, le bien-être en utilisant différents leviers (sport, soirées débat, temps forts, sur l'espace public, dans les écoles, dans le cadre de la cité éducative du Blosne...);

- Poursuivre le repérage et faciliter le pouvoir d'agir des personnes éloignées des questions de santé ;

- Outiller les professionnels et plus largement les acteurs en contact avec des habitants sur les enjeux de santé, notamment mentale ;

- Renforcer l'offre de soins et la rendre plus lisible.

Pilote.s de la rédaction de la fiche

Solen Ferré – Coordinatrice de la Mission promotion Santé territoire

Signataires concernés

Ville de Rennes
Agence Régionale de Santé
État – Préfecture d'Ille et Vilaine
Département 35
Caisse des Dépôts et Consignations

Pour information complémentaire, les signataires du Contrat Local de Santé rennais faisant référence de volet santé du Contrat de Ville sont : l'Agence Régionale de Santé de Bretagne, la Ville de Rennes, la Préfecture d'Ille et Vilaine, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Ille et Vilaine (CPAM), le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, l'Education Nationale, le Conseil Régional.

De plus, les partenaires et opérateurs associés à cette signature sont : l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins, la Maison Associative de la Santé, le CISS Bretagne (devenu France Asso santé 35), l'École des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP), le Centre Hospitalier Universitaire (CHU), le Centre Hospitalier Guillaume Ragnier (CHGR) et le CCAS de Rennes.

Thématique : NUMERIQUE

Descriptif de la thématique :

Le Pacte de Dijon préconise d'agir pour l'excellence numérique, en lien avec le développement économique et l'emploi, en :

- saisissant les opportunités de la transformation numérique de l'économie afin d'en faire une 'seconde chance' pour les publics les plus éloignés de l'emploi et les décrocheurs précoces du parcours scolaires
- pilotant la création, l'installation et le développement de lieux uniques consacrés au numérique et au digital, dans lesquels se retrouvent espaces de coworking, de fablab, de création et de formation aux métiers, des espaces pour les structures d'accompagnement et pour les acteurs économiques
- en initiant un grand plan national de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme à destination de l'ensemble des habitants confrontés à cette situation.

Dans le cadre du Contrat de Ville de la métropole rennaise, le numérique se rattache désormais aux piliers Développement économique et emploi (accès à la formation, à l'emploi) et Cohésion Sociale (accès à la santé, aux services, lutte contre l'isolement, participation des habitants).

Face à la dématérialisation massive des services publics, de la recherche d'emploi aux démarches administratives, le numérique est en effet aujourd'hui un outil indispensable pour avoir recours à ses droits, mais également pour un parcours d'insertion sociale et professionnelle réussi.

Outre l'accès à l'équipement et à la connexion, le travail autour de l'inclusion numérique, afin de favoriser l'accès aux droits et l'autonomie des personnes, doit également porter sur les usages divers du quotidien, la mise en capacité et l'usage de l'e-administration.

La lutte contre la fracture numérique constitue un axe prioritaire du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) signé en 2018 et un enjeu majeur dans la mise en place des Maisons France Services.

Problématique /Territoires ciblés / enjeux

Le numérique est très largement utilisé en France :

81% des français possèdent un ordinateur, 94% de la population a un téléphone portable, 73% un smartphone (chiffre en hausse régulière), 44% une tablette.

Pour autant, entre trois et quatre personnes sur dix se disent non compétentes pour utiliser les produits technologiques du quotidien.

86% de la population a accès à internet (5% seulement en mobile, 66% en fixe et mobile, 19% en fixe seulement)

Pour se connecter, 48% des internautes s'orientent vers le téléphone, 45% vers l'ordinateur.

Source : baromètre 2018 ARCEP.

Mais il est aussi largement mal ou pas utilisé et source d'inégalités :

7 millions de français ne se connectent jamais à internet (12% ne disposent pas d'une connexion internet).

18 millions (un tiers) de français s'estiment peu ou pas compétents pour utiliser un ordinateur.

> 40% des personnes à bas revenus

> 74% des personnes sans diplômes

> 17% des moins de 18 ans

31 % ne se sentent pas compétents pour utiliser un Smartphone

Quasiment 1 français sur 2 a besoin d'un accompagnement pour l'utilisation des services en ligne (47%)

Chiffres Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique et étude Digital_Gouv (novembre 2017) – CREDOC 2018.

Derrière ce constat se cache une très grande disparité de profils et de difficultés numériques.

Plus d'un quart des personnes de 60 ans et plus, est toujours en situation d'exclusion numérique.

Une exclusion qui touche particulièrement les plus de 80 ans et les personnes les plus précaires.

Mais les jeunes (les soi-disant « natifs du numérique ») dont les usages sont principalement orientés vers les activités ludiques et la discussion informelle (réseaux sociaux), sont finalement très mal à l'aise pour effectuer des recherches internet quotidiennes ou des démarches administratives.

Des formes d'exclusion numérique s'observent ainsi auprès de certaines catégories de population : seniors (en exclusion 75%), isolés socialement (en exclusion 65%), faibles revenus (en exclusion 55%), actifs modestes (en exclusion 28%).

Les enjeux sur notre territoire sont multiples, le numérique touchant à tous les domaines de la vie quotidienne, aussi bien sur le plan de l'éducation que celui des loisirs, de l'accès à l'emploi, du recours aux droits, de la mobilité, etc.

Au niveau de la Ville de Rennes et de Rennes métropole, plusieurs dispositifs publics ont été développés depuis l'arrivée de l'internet et la massification des usages, et des actions spécifiques sont en cours dans le registre de la réduction des inégalités et de la cohésion sociale.

D'autres partenaires, comme par exemple la CAF et la CPAM, engagent aussi des démarches en ce sens.

Rennes Métropole a instauré en 2018 des principes directeurs guidant ses actions dans le registre de la Solidarité, de la Citoyenneté et de la culture :

- Développer des services numériques nouveaux, dans le sens d'une accessibilité renforcée aux publics

- Lutter contre les fractures numériques.

- Impulser une culture collaborative pour co-construire le service public pour et avec les habitants

- Faire place et donner à voir l'innovation et l'expérimentation.

Préconisations / orientations d'ici 2022 :

- Les démarches déjà en cours et à renforcer :

A la Ville de Rennes et à Rennes Métropole :

Plusieurs réseaux sont soutenus et impulsés par Rennes et Rennes métropole pour croiser accès, aide aux démarches, découverte des outils numériques, et formation aux outils permettant d'augmenter sa capacité d'agir (on parle de "capacitation"). Des médiateurs y travaillent pour accompagner les publics.

Les 11 bibliothèques de quartier (accès, ateliers)

Les Champs libres (accès, ressources multiples en ligne, ateliers...)

Les Espaces Publics Numériques dans les quartiers de Rennes (19 EPN)

Les Espaces Recherche Emploi

Les Espaces Sociaux Communs (6)

Ces médiations numériques - on appelle "médiations numériques" ou "médiations au numérique" les actions où des personnes aident les autres, éloignées des usages des outils et services numérique, en les aidant à réaliser une démarche, mieux utiliser les ressources, ou à créer, s'exprimer, grâce à ces ressources.- adressent trois niveaux d'usages reconnus comme pertinents au niveau national : je ne comprends pas le lien avec le début de la phrase

Aide aux démarches et accès aux droits

Quotidien numérique (savoir utiliser les outils, devenir autonome)

Formations spécifiques augmentant le pouvoir d'agir (notamment expression, création, fabrication numérique).

Un projet "pilote" est en cours avec les partenaires institutionnels via les Espaces Sociaux Commun pour inventer, mettre en place, et évaluer la pérennisation de dispositifs de médiation adaptés à l'aide aux démarches et à l'insertion. Ce projet porté par le Département, le CCAS, l'ARCS (association rennaise des centres sociaux), We Ker, la CAF et l'APRAS, forme et teste au terrain un réseau de médiations numériques dans toute la ville jusqu'à 2021 et fait l'objet d'un financement européen.

A cela s'ajoutent de nouveaux points de contact existants sur le territoire et soutenus ou non par la collectivité : par exemple le Labfab, fablab de Rennes, et ses 14 ateliers ouverts au public, ou encore l'Atelier google, le Humanlab, etc.

Un projet d'atelier numérique autour de l'éducation est également préfiguré depuis un an à l'Hôtel Pasteur par la ville de Rennes avec de nombreux acteurs du monde éducatif. L'Edulab Pasteur ouvrira en septembre 2020.

Une partie de ces lieux sont à la croisée du formel et de l'informel, avec des moyens mutualisés par des communautés d'intérêt. L'état les appelle des "tiers-lieux" et les considère comme structurants pour les territoires de toutes tailles, et moteurs dans le croisement inclusion et

numérique (Création du Conseil National des Tiers-Lieux en cours en octobre 2019 et financement de 300 projets prévue par l'État entre 2019 et 2021).

Au niveau départemental

Le plan numérique départemental 2016-2021 de l'Ille-et-Vilaine reconnaît comme enjeu majeur le numérique comme politique publique de solidarité territoriale

Afin d'accompagner la dématérialisation et d'éviter l'augmentation du taux de non-recours aux droits pour une partie de la population, l'élaboration d'une stratégie d'inclusion numérique à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine, co-construite et partagée, devient une des priorités de l'action publique du Département et de l'Etat. Au niveau du Département, un rapport d'orientations a été voté en ce sens en septembre 2018, et pose les bases d'un plan d'actions en faveur de l'inclusion numérique pour le territoire d'Ille-et-Vilaine, en lien avec les chantiers du SDAASP (schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public) coanimé par la Préfecture.

3 axes d'actions ont été identifiés. Il s'agit pour le Département de :

- Accompagner les usagers et les agents du Département dans un contexte de transformation numérique
- Co-construire des parcours d'inclusion numérique pour les publics en difficulté numérique
- Créer et co-animer un réseau d'acteurs en faveur de l'inclusion sur le territoire

Plusieurs projets ont d'ores et déjà été engagés sur certains territoires du département sous forme d'expérimentations qui ont vocation à tester de nouvelles logiques d'inclusion numérique : LabAccess (Saint-Méen-Le-Grand) et WeTechCare à partir de décembre 2019 dans deux territoires pilotes.

Deux outils ont par ailleurs été développés, aujourd'hui à l'état de prototype, pour permettre aux acteurs de terrain de renseigner au mieux les usagers en quête d'un interlocuteur pertinent : l'annuaire social d'Ille-et-Vilaine et la cartographie collaborative des lieux d'inclusion numériques sur le département.

Au niveau des services de l'État

Enfin la préfecture d'Ille-et-Vilaine a mis en place des médiateurs pour l'aide aux démarches et participe à un groupe de travail institutionnel "numérique inclusive" visant la mise en place d'une charte de bonnes pratiques. Elle est partie prenante du projet pilote sur les Espaces Sociaux Communs.

Par ailleurs, la mise en place d'un réseau France Services doit permettre aux habitants de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain.

Ce réseau poursuit trois objectifs :

- une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents,

- une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales,
 - une qualité de service renforcée avec des agents formés.
- Ce nouveau réseau sera donc également sollicité pour accompagner les usagers dans leurs démarches numériques.

La volonté des acteurs institutionnels locaux est donc forte et le sujet considéré comme très important.

- Les démarches à lancer :

Garantir l'accès aux droits et démarches et développer et intégrer l'inclusion dans la conception des dispositifs.

Coordination des acteurs du numérique inclusif avec les institutions, notamment le département 35, les partenaires du projet pilote sur les Espaces Sociaux Communs, et les services de l'État, afin d'aboutir à une Charte de l'inclusion numérique et à une cartographie évolutive de l'offre sur le territoire (accès, médiations, formations) et organisation des complémentarités

Le soutien aux dispositifs de médiation humaine et à leur évolution.

Le développement de dispositifs favorisant le pouvoir d'agir pour les citoyens (par exemple : tiers lieux en QPV et Appel à projet Fabrique des Territoires).

Propositions des acteurs de quartier issues du Séminaire du Contrat de Ville du 1^{er} octobre 2019

- Améliorer la lisibilité de l'offre sur les quartiers (cartographie, signalétique, plaquettes...) en langage Facile à Lire et à Comprendre (FALC) ;
- Former, éduquer, sensibiliser et prévenir aux usages du numérique, pour tous les publics ;
- Faciliter l'accès au matériel informatique et aux lieux ressources (amplitude horaire, parcours numérique dans le quartier) ; et, développer l'aller vers (actions en bas de tour, à domicile...) et la complémentarité entre les offres ;
- Associer les usagers lors de la création de sites web ou d'outils numériques ;
- Organiser la découverte des métiers du numérique.

Pilote.s de la rédaction de la fiche

Ville de Rennes

Département 35

État - Préfecture d'Ille et Vilaine

Signataires concernés

Ville de Rennes

Etat – Préfecture d'Ille et Vilaine

Département 35

CAF

CPAM

Fiche n°7

Thématique : MOBILITES

Descriptif de la thématique :

Le Pacte de Dijon affiche comme objectif d'agir sur les mobilités quotidiennes par :

- le désenclavement des quartiers populaires (infrastructures et offre complète et accessible de solutions de mobilité)
- par la mise en réseau des acteurs des transports, économiques et associatifs
- par une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité par un volet spécifique dédié aux quartiers prioritaires au sein des Plans de déplacements urbains

Cette thématique relève du pilier Cadre de vie et renouvellement urbain du Contrat de Ville 2015/2020 ; son approche doit désormais être étendue de façon transversale aux piliers Développement économique et emploi (accès à la formation, à l'emploi) et Cohésion sociale (accès à la santé, aux services, lutte contre l'isolement).

Problématique / Territoires ciblés / Enjeux du territoire :

L'objectif est de faciliter les déplacements des publics isolés (vers la formation, l'emploi, les services publics, les soins...) tout en maîtrisant les coûts financiers individuels et environnementaux.

Pour faire face à la complexité des agglomérations, les distances domicile-travail, l'articulation des différents temps de vie, l'environnement numérique et linguistique, les coûts financiers et environnementaux, les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent se doter d'un Plan de Déplacements Urbains.

Le nouveau Plan de Déplacements urbains de la métropole rennaise vise à doter le territoire, pour la période 2019/2030, d'une politique ambitieuse en matière de transports et de mobilités.

Il vise à faire évoluer les usages de la façon suivante :

- pour les transports collectifs : de 13,7 % (en 2018) à 16 % en 2030
- pour la marche : de 34,1 % à 35 %
- pour le vélo : de 3,7 % à 9 %
- pour la voiture particulière et les deux-roues motorisés : de 48,5 % à 40 %.

La démarche d'ambassadeurs de Rennes Métropole est en cours de construction pour être appliquée à la mobilité qui implique des changements de comportements.

La mobilité inclusive et la nécessité de rendre le territoire accessible à tous et toutes, en prenant en compte particulièrement les personnes les plus vulnérables (handicap, vieillissement, fragilités sociales), sont des axes d'interventions prioritaires du PDU.

Aujourd'hui, le contexte de l'insertion sociale et professionnelle en faveur de la mobilité des personnes en recherche d'emploi a été fragilisé par l'arrêt de deux activités structurantes :

- Arrêt des activités de **l'autoécole sociale de Prisme** au 30.06.2019 : arrêt des évaluations de conduite en lien avec le réseau auto-écoles solidaires financées dans le cadre des actions collectives RSA ; arrêt des formations au permis pour les publics en difficulté d'apprentissage (handicaps physiques, cognitifs ou difficulté à gérer les émotions ; arrêt des prestations de formations au code pour des publics non francophones (financement contrat de ville pour les publics QPV et financement individuel par le CCAS (pour les personnes hors QPV)
- Arrêt des activités du **garage solidaire** en février 2019 : arrêt des locations et vente de véhicules à prix abordable ; arrêt du chantier d'insertion

Les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle (référents RSA, référents des parcours PLIE, conseillers WE Ker) rencontrent désormais des difficultés à financer et accompagner des parcours permis pour leurs publics.

Préconisations / orientations d'ici 2022 :

- Les démarches déjà en cours et à renforcer :

- la 2ème ligne de métro : tous les quartiers prioritaires seront désormais desservis par le métro
- la Tarification Solidaire des Transports pour les personnes aux ressources économiques faibles
- La mobilité comme levier d'insertion professionnelle via les outils suivants

- plateforme "Mobiliclés" portée par WE KER et soutenue par le Département 35 et le CCAS pour un premier niveau d'évaluation et de conseil relatifs aux freins à la mobilité
- animation d'un réseau d'auto-écoles solidaires par le CCAS de la Ville de Rennes
- conduite supervisée à destination des publics WE KER et CCAS (financement et parrainage / marrainage)
- location de scooters et de vélos électriques par les structures d'insertion portées par AIS 35, Association pour l'insertion Sociale (financement Rennes Métropole et Département 35)
- session de formation en route vers le permis pour les publics RSA
- soutien individuel (aides financières) dans le cas de parcours d'insertion nécessitant le permis de conduire pour les participants du PLIE (Plan local pour l'emploi et l'insertion: dispositif européen porté par le Service Emploi Insertion Formation de Rennes Métropole), allocataires du RSA (fonds insertion du Département) et jeunes suivis par la Mission Locale
- soutien financier à l'apprentissage du vélo par le CCAS
- le covoiturage solidaire / 'covoit PLUS' soutenus par Rennes Métropole

- Les démarches à lancer :

Les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle partageant le même constat, il est apparu pertinent de repenser une organisation autour de la mobilité inclusive sur le pays de Rennes en retravaillant ensemble.

Ont participé à cette réflexion : Rennes Métropole (SEIF et PLIE), le Département 35 (Direction de la lutte contre les exclusions et agence du pays de Rennes), la DIRECCTE, la Ville de Rennes, le CCAS, WE KER.

Les objectifs suivants ont été formulés :

- A court terme : maintenir l'offre existante et le soutien aux structures partenaires

- A moyen - long terme :

Un changement de regard dans notre approche pour une démarche de type "Économie des mobilités" et un travail de coopération entre acteurs de l'insertion et acteurs de la mobilité pour un bon arrimage des quartiers prioritaires au Plan de Déplacements Urbains de Rennes Métropole;

La loi d'orientation sur les mobilités est en cours d'examen parlementaire et prévoir deux mesures : un point d'appui pour les demandeurs d'emploi qui pourront bénéficier chacun d'un conseiller en mobilité et une redéfinition de la compétence des acteurs.

Propositions des acteurs de quartier issues du Séminaire du Contrat de Ville du 1^{er} octobre 2019

- Développer les liaisons intra quartiers ou de micro mobilité (Bréquigny, Villejean) ;
- Impulser des alternatives à la mécanique sauvage pour ceux qui n'ont pas la chance d'avoir un garage (dans l'attente du redémarrage de l'activité du garage solidaire) ;
- Rendre accessible financièrement la location longue durée des vélos électriques et des vélos star ;
- Accompagner les publics dans les trajets (à pied, transports publics, vélo...) pour dépasser les freins liés aux représentations (peurs, méconnaissance..) et développer des actions qui suscitent l'envie de mobilité (culture, services, vacances...)
- La mobilité ne peut s'envisager sans une transversalité avec la tranquillité publique (sentiment d'insécurité, stratégies de contournement..).

Pilote.s de la rédaction de la fiche

Rennes Métropole (SEIF, PLIE, service Mobilités Urbaines)
Département 35
CCAS - DIAP
État – DDTM
We Ker

Signataires concernés

Rennes Métropole
Département 35
Région Bretagne
État (DDTM, Direccte)

Annexe au protocole d'engagements renforcés et réciproques

Fiche n°8

Thématique : Modes de garde, insertion et formation (Français Langue étrangère - FLE)

dans les quartiers prioritaires et pour les familles monoparentales

Descriptif de la thématique :

Cette thématique s'inscrit dans les priorités portées par le pilier Cohésion Sociale (lutte contre l'isolement et Éducation, parentalité), le pilier Développement économique – emploi et à l'axe transversal Égalité Femmes-Hommes.

S'agissant plus précisément des familles monoparentales, l'axe 5 du Pacte de Dijon, intitulé 'Action sociale, Santé, Soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice' incite les collectivités et l'État à proposer aux mères de famille en situation d'isolement l'accès à des formations correspondant à leur besoin et la mise à disposition de modes de garde d'enfants adaptés à leur horaire de travail.

Concernant le public en insertion, le problème de la garde d'enfant est évoqué dans de nombreuses études comme le frein principal à la recherche et au maintien dans l'emploi au même titre que la mobilité.

Derrière cette problématique se cache des réalités extrêmement complexes : difficulté à se séparer de son enfant, coût financier, organisation de l'emploi du temps.... Cela touche bien évidemment les familles monoparentales dans sa majeure partie mais aussi un nombre important de familles en couple.

Sur le territoire rennais, la dimension de l'apprentissage linguistique est une composante centrale. Une étude commune de l'ARCS (Association Rennaise des Centres Sociaux) et de Langue et communication (plateforme d'évaluation et d'orientation linguistique) sur les mois de mai et juin en 2018 a montré qu'en deux mois 75 familles habitant majoritairement en quartiers prioritaires avaient fait remonter des besoins et des difficultés de garde de leurs enfants pour participer à des cours d'apprentissage du français.

La réponse par l'adaptation et le développement de places disponibles est essentielle mais doit s'accompagner d'une meilleure connaissance des dispositifs et des enjeux par les professionnels. Une meilleure information (simple et accessible) des publics notamment pour les publics non

francophones doit être envisagée. La réalisation d'un diagnostic s'attachant à recueillir à la fois l'offre existante et les besoins en regard, notamment en horaires atypiques et par territoire est également un préalable indispensable à la démarche.

Problématique / Territoires ciblés / Enjeux du territoire

L'enjeu est de faciliter l'accès aux modes de garde des personnes habitant les quartiers prioritaires, notamment lorsqu'elles sont en situation de monoparentalité, dans un parcours d'insertion ou d'apprentissage linguistique.

Les objectifs attendus sont :

1. La réalisation d'un diagnostic des besoins sur les QPV
2. L'amélioration de l'information auprès des publics ciblés (QPV, monoparentalité, en insertion ou apprentissage linguistique)
3. L'adaptation et le développement des dispositifs existants
4. L'information et la sensibilisation des partenaires et des professionnels
5. La valorisation de la prise en charge par les assistant·es maternel·les
6. L'incitation des personnes **en recherche d'emploi** à se former aux métiers de la petite enfance (ex : métier d'auxiliaire de puériculture) pour répondre aux besoins.

Préconisations / orientations d'ici 2022

○ Les démarches déjà en cours et à renforcer :

- une priorité d'admission en crèches municipales et associatives pour les familles monoparentales (critères de priorité) et dans une démarche de recherche active de travail (courrier d'appui DIAP dans le cadre du dispositif AVIP – à vocation d'insertion professionnelle - piloté par la CAF)

- les jobs dating pour les assistantes maternelles qui recherchent du travail (ex : Blosne)

- une collaboration entre les Directions Insertion Aides à la Population et de la Petite Enfance sur des actions Insertion, FLE et élaboration d'un plan d'action 'Insertion - FLE et modes de garde'

- la coopération avec les partenaires de l'insertion, les organismes de formation et crèches associatives et halte garderie.

○ Les démarches à lancer selon les objectifs énoncés ci-dessus :

1. La réalisation d'un diagnostic des besoins sur les QPV :

- créer un observatoire de la petite enfance pour identifier les besoins en modes de garde notamment sur les QPV , avec un focus sur les horaires atypiques

2. L'amélioration de l'information auprès des publics ciblés (QPV, monoparentalité, en insertion ou apprentissage linguistique)

- Orienter les familles vers une animatrice du relais assistants maternels de l'Etoile (Éducatrice de Jeunes Enfants) pour un rendez-vous de premier niveau afin de :

- Travailler la question de la séparation parents/enfants
 - Soutenir la recherche d'un mode d'accueil adapté (Dispositif 'Parendom', places urgence, dispositif AVIP (à vocation d'insertion professionnelle), appui DIAP...)
- Réaliser un document récapitulatif de l'offre d'accueil accessible à tous même aux non francophones (schéma visuel)

3. l'adaptation et le développement des dispositifs existants :

- Augmenter le nombre de places d'urgence et sa possible flexibilité vers le dispositif « AVIP »(crèche à vocation insertion professionnelle - dispositif CAF)
- Conforter le dispositif actuel de priorité d'admission en crèches municipales notamment pour les familles monoparentales et dans une démarche de recherche active de travail (courrier d'appui DIAP)
 - Clarifier les critères, le périmètre et les publics ciblés
 - Explorer une mise en place du dispositif AVIP défini par la CAF avec possible évolution des contrats d'accueil en fonction de la situation de reprise ou pas à l'emploi
 - Explorer la possibilité d'ouvrir le dispositif à We Ker puis à terme à pôle emploi en lien avec les autres partenaires (tels que 'Parenboug',,,)
- Développer les partenariats avec les crèches associatives, municipales et les haltes garderies de l'ARCS en particulier
- Développer le lien avec les entreprises

4. L'information et la sensibilisation des partenaires et des professionnels :

- Informer les partenaires de l'insertion et les organismes de formation sur les missions de l'étoile et sur l'offre d'accueil par des réunions d'information et diffusion des outils et une plaquette d'information ad hoc
- Informer les partenaires sur les modalités de financement des assistantes maternelles indépendantes
- Réaliser une fiche technique pour les professionnels : « comment j'accompagne vers un mode de garde »

5. La valorisation de la prise en charge par les assistants maternels des publics visés:

- repérer les langues parlées pour les personnes non francophones et faciliter le lien de confiance
- faciliter la mise en relation des assistant·s maternel·les sans enfant avec les familles demandeuses (job dating, formation pour se présenter, valoriser le métier...

6. L'incitation des personnes en recherche d'emploi à se former aux métiers de la petite enfance (ex : métier d'auxiliaire de puériculture, assistant·e maternel·le) pour répondre aux besoins adaptés aux quartiers :

- Développer un SAS ou faire le lien avec les formations existantes pour développer les besoins (expérimentation sur le Blosne en cours)
- Développer des immersions et stages en crèche (exemple crèche Cannelle) ou auprès d'assistant·es maternel·les.

Propositions des acteurs de quartier issues du Séminaire du Contrat de Ville du 1^{er} octobre 2019

- Réaliser un diagnostic des besoins en quartiers prioritaires puis renforcer l'accès prioritaire de ce public à un mode de garde (halte-garderie, multi-accueil, crèches, assistantes maternelles...) pour permettre une entrée en formation ou l'accès à un emploi et pour répondre aux besoins urgents et horaires atypiques diagnostiqués ;
- Améliorer la communication en utilisant le Facile à Lire et à Comprendre (FALC), les pictogrammes, différentes langues, et, cartographier l'offre et notamment l'offre couplée FLE-Modes de garde (Cleunay) ;
- Rendre les formations linguistiques, ou toute autre action touchant les parents, accessibles aux mères avec leur nourrisson et/ou sous forme d'ateliers parents-enfants, dans une logique de parcours vers l'autonomie ;
- Faciliter l'entraide pour répondre aux besoins de garde ponctuels.

Pilotes de la rédaction de la fiche

Ville de Rennes – Direction Petite Enfance
CCAS – Direction Insertion et Aides à la Population

Signataires concernés

Ville de Rennes
CCAS
CAF
Département 35
Région Bretagne

Annexe au protocole d'engagements renforcés et réciproques

Fiche n°9

Thématique : Cité Éducative du Blosne

Descriptif de la thématique :

L'Axe 4 du Pacte de Dijon signé en 2018 entre les collectivités et l'État préconise entre autres un engagement des collectivités et de l'État :

- Pour favoriser les innovations pédagogiques et les expérimentations locales via les Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT)
- Pour rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle, via les missions locales, les maisons de l'emploi, les plans locaux d'insertion par l'économie (PLIE), les CCAS et autres structures d'accompagnement dédiées
- En confiant davantage de responsabilités aux acteurs locaux, aux communautés éducatives et aux responsables d'établissement ; en lançant un vaste plan de lutte contre le décrochage scolaire.

Dans la continuité du Pacte de Dijon, le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Ville ont le 2 mai dernier, à Lens, lancé les cités éducatives, avec l'ambition forte de faire franchir un nouveau cap à la mobilisation de tous les acteurs partageant les valeurs républicaines pour la réussite de la jeunesse de nos quartiers populaires, autour de l'école.

La Cité Éducative est une démarche collective de tous les acteurs d'un territoire, autour des établissements scolaires. Les institutions et les partenaires se mobilisent pour répondre collectivement, dans les quartiers les plus en difficulté, au défi de la réussite éducative des jeunes, et ceci depuis leur plus jeune âge jusqu'au moment de leur insertion professionnelle. Plusieurs critères cumulés ont été retenus par les deux ministères pour préparer la labellisation : la taille des quartiers (5000 habitants minimum), le classement du territoire en Quartier de Reconquête Républicaine (QRR), l'existence d'un Projet de Renouvellement Urbain de priorité nationale, l'association de plusieurs réseaux classés en Éducation Prioritaire - dont obligatoirement un réseau d'éducation prioritaire REP+ - divers indicateurs de pauvreté et de réussite scolaire.

À partir de ces critères, 80 territoires ont été sélectionnés en mai dernier, dont le quartier du Blosne à Rennes. Les ministres de l'Éducation nationale et de la Ville ont écrit à chacun des maires concernés pour leur proposer de s'inscrire dans cette démarche. Un projet doit être adressé pour la mi-novembre.

Enjeux du territoire

La cité éducative

Par le biais de la labellisation « Cité Éducative » obtenue pour le territoire prioritaire du Blosne, une coordination renforcée des actions éducatives pour les 0-25 va être développée entre les services de l'État, de l'Éducation Nationale et de la Ville de Rennes. L'enjeu est de « faire système » au service des jeunes et des parents du quartier et de renforcer les logiques de parcours, et non par thématiques distinctes, ces dernières constituant le plus souvent des freins aux parcours éducatifs de jeunes.

Les axes nationaux communs aux 80 sites labellisés sont :

Axe 1 - Conforter le rôle de l'école

Axe 2 - Promouvoir la continuité éducative et accentuer la coopération avec les parents

Axe 3 - Ouvrir le champ des possibles

Après concertation engagée avec les acteurs locaux et les institutions, il est proposé de retenir 5 enjeux spécifiques pour le site du Blosne :

Enjeu 1: Bien-être, Santé et environnement

Enjeu 2: Développer les pratiques culturelles, artistiques et sportives

Enjeu 3 : Améliorer le niveau diplômant, l'orientation et l'insertion par l'emploi

Deux enjeux transversaux :

- la mobilité,
- la parentalité.

La démarche participative a mobilisé plus de 450 personnes lors des trois réunions plénières organisées entre la fin septembre et la mi-novembre 2019 (associations, collectifs, services sectoriels des différentes institutions, équipes enseignantes, parents).

Le projet d'actions, qui en découle, propose pour chacun des 5 enjeux des actions diverses et complémentaires associées à des projets plus structurant devant impacter positivement la réussite éducative et l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Complémentaire et contributive au Plan d'Actions Territorial (PAT), la démarche prendra appui sur la dynamique des réseaux de l'éducation prioritaire et les acquis de la Commission Éducation Enfance Jeunesse Sport (CEEJS) du Blosne en ouvrant, sur la base d'un partenariat actif, ces objets au cadre de la cité éducative.

Le projet soumis pour validation fin novembre 2019 au Ministère de l'Éducation nationale et au Ministère de la Ville et du Logement permettra d'engager par voie contractuelle un plan d'actions avec des objectifs et axes prioritaires d'intervention sur le quartier du Blosne sur la période 2020-2022.

Ce projet évoluera *in itinere* sur la période définie, notamment par une démarche participative des acteurs et institutions. Son ambition « in fine » est bien d'accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Les moyens financiers dédiés aux cités Éducatives (niveau national) :

Afin de donner aux Cités éducatives les moyens d'agir, et sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances, le ministère chargé de la Ville mobilisera pour les 80 sites labellisés de 2020 à 2022, 100 millions d'euros. Pour sa part, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse mettra à disposition des acteurs locaux une ingénierie et des moyens renforcés (notamment avec le fonds partenarial à disposition des principaux de collèges chefs de file des Cités éducatives, doté par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse de 15 000€ en moyenne par an).

Ces fonds viendront en complément des moyens de droit commun qui interviennent déjà dans les territoires.

Gouvernance et coordination de la Cité Éducative :

Le Comité d'orientation et d'évaluation :

Il assure le lien avec le national et le suivi du dispositif

Il regroupe les représentants des trois institutions engagées :

- Éducation nationale : M le Recteur d'Académie ou son représentant
- État : Mme la Préfète, ou son représentant
- Ville de Rennes : Mme la Maire ou son représentant

Le comité stratégique :

Il valide les différentes étapes de la démarche, les évolutions du projet, le projet d'action, son budget annuel et soutient le comité de pilotage dans ses missions de coordination. Il anime l'évaluation du projet.

Composition:

- Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale, ou son représentant
- Secrétaire Générale Adjointe de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, ou son représentant
- Directeur général Adjoint des services Ville de Rennes, ou son représentant

L'équipe Projet restreinte:

Elle est en charge de la Coordination opérationnelle dont l'animation du comité d'orientation et d'évaluation. Sa composition est tripartite.

Elle a pour mission l'animation territoriale et opérationnelle du projet de la Cité: maîtrise d'ouvrage renforcée. L'équipe s'associera les compétences nécessaires des différents partenaires en fonction des thématiques traitées.

La direction de quartier Sud-ouest est régulièrement associée aux temps de travail de l'équipe.

Composition:

- Cheffe de file départementale Référente académique déléguée à la cité éducative Principale REP+ Principal Collège REP+, ainsi que le chargé de mission politique de la ville de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)
- Etat : Chargé de mission
- Ville : Coordinateur Programme de Réussite éducative (PRE) et Projet Éducatif Local (PEL)

Pilote de la rédaction de la fiche

Coordination PRE/PEL Direction Éducation Enfance de la Ville de Rennes

Signataires concernés

Préfecture d'Ille et Vilaine

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Ville de Rennes